



Commission Interdépartementale
pour le Développement Durable

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

www.developpementdurable.be



1

AVANT-PROPOS /3

2

LES FAITS MARQUANTS EN 2021 /4

- 2.1. La crise sanitaire et ses impacts ont continué à mobiliser les services publics fédéraux /4
- 2.2. Les services fédéraux n'ont pas ménagé leurs forces pour venir en aide aux victimes des inondations de juillet 2021 /5
- 2.3. Le gouvernement a approuvé un 3^e Plan Fédéral de Développement Durable /5
- 2.4. D'importants plans d'action fédéraux ont vu le jour, d'autres ont été mis sur les rails /6

3

LES ACTIVITÉS DE LA CIDD /7

- 3.1. Les missions de la CIDD /7
- 3.2. Les membres de la CIDD /8
- 3.3. Les activités de la CIDD /9

4

LA POLITIQUE DES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX CONTRIBUTANT À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE /23

- 4.1. Approche stratégique des services publics fédéraux en matière d'intégration du développement durable /23
- 4.2. SDGs as compass /26
- 4.3. L'analyse d'impact de la réglementation /27

5

LA GESTION DURABLE DANS LES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX /29

- 5.1. Choix d'un système de gestion durable /29
- 5.2. Dialogue avec les parties prenantes /30
- 5.3. Les rapports de durabilité (GRI) /32
- 5.4. Achats publics durables /32
- 5.5. Etat du parc automobile fédéral /33
- 5.6. Mobilité durable /34
- 5.7. Alimentation durable /36
- 5.8. Événements durables /37
- 5.9. Ressources humaines durables /37

1

AVANT-PROPOS

2021 est une année dont tout le monde préfère tourner la page. Mais s'il est un moment que les membres de la CIDD ne sont pas prêts d'oublier, c'est celui de l'adoption du nouveau Plan fédéral de Développement durable par le gouvernement. Dix ans qu'ils attendaient ça !

Ce plan est l'aboutissement de plus de 18 mois d'analyses, d'études et d'échanges entre administrations publiques fédérales, sur la manière dont la Belgique peut répondre aux 17 Objectifs de Développement Durable qui constituent l'Agenda 2030 des Nations Unies. Il est aussi le résultat d'un dialogue avec la société civile, qui a pu apporter son expertise et son point de vue dès le début du processus et ensuite face aux propositions des services publics fédéraux. Et il est enfin le fruit de discussions politiques qui permis au gouvernement de valider, le 1^{er} octobre 2021, les actions et les mesures transversales qu'il contient.

Vous pouvez bien sûr découvrir le contenu du [Plan fédéral de Développement durable](http://www.developpementdurable.be) sur le site www.developpementdurable.be. Et, dans ce rapport, le Groupe de Travail « Stratégie fédérale » vous livre un aperçu de tout le travail réalisé en amont pour lui donner corps (voir chapitre 3 – Les activités de la CIDD).

Cette année a plus largement été marquée par les prolongements de la crise sanitaire et par les terribles inondations qui ont touché le pays. Les services publics fédéraux se sont mobilisés sans compter pour répondre au mieux à ces défis. Quels liens avec le développement durable ? En lisant les rapports des Cellules de développement durable, vous verrez que la gestion de ces événements a bel et bien confronté quotidiennement nos administrations à des enjeux de développement durable (voir chapitre 6).

Les bouleversements qui ont secoué ces deux dernières années ont des conséquences douloureuses sur tous les acteurs de notre société. Certains indicateurs de suivi traduisent déjà, au mieux un ralentissement, au pire une régression, dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Ne nous voilons pas la face, le temps presse. Les services publics fédéraux devront garder le cap et faire preuve de ténacité pour formuler des réponses socialement toujours plus responsables face aux générations d'aujourd'hui et de demain.

Bonne lecture,

Dieter Vander Beke,
Président de la CIDD

2 LES FAITS MARQUANTS EN 2021

Dans ce chapitre, nous vous livrons les principales actions des services publics fédéraux qui ont contribué à un développement durable et qui ont marqué l'année 2021.

2.1. La crise sanitaire et ses impacts ont continué à mobiliser les services publics fédéraux

Tout comme l'année précédente, les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la pandémie de covid ont nécessité une forte mobilisation des services publics fédéraux. Selon les missions qui leur sont propres, certains ont géré les aspects sanitaires, d'autres ont assuré la continuité des aides sociales et financières ou analysé les impacts sociaux et économiques de cette crise afin de protéger les plus vulnérables. Voici un tour d'horizon, non exhaustif, de leurs contributions durant l'année 2021 :

- Le SPF Santé publique a continué à assurer le Commissariat Corona auprès du gouvernement et a organisé et soutenu les organes de concertation en matière de santé, comme la CIM (Conférence Interministérielle) Santé Publique ou le PECC (Patient Evacuation Coordination Centre). Il a orchestré les **campagnes de vaccination** ainsi que la stratégie de testing, de même que la **gestion des stocks de vaccin et matériel vaccinal** ;
- le SPF Intérieur s'est quotidiennement consacré à la coordination transversale de la crise sanitaire, en pilotant le **Centre de crise national**. Il a par ailleurs planché sur les **mesures de police administrative en cas de situation d'urgence épidémique** ;
- Le SPF Sécurité sociale a publié un arrêté royal permettant, dans des cas précis, de reconnaître rétroactivement le **covid comme maladie professionnelle**. Il s'est également chargé de prolonger les mesures du **droit passerelle pour les indépendants**. Il a joué un rôle important dans le suivi de l'impact socio-économique de la crise du covid, au sein du **groupe de travail interdépartemental Social Impact COVID-19 Crisis** (GT SIC). Le SPF s'est également intéressé à l'impact du covid sur la santé mentale par le biais du **réseau fédéral Mental Health @ Work**, auquel participent toutes les institutions fédérales compétentes. Ce réseau sert de caisse de résonance pour le plan d'action fédéral qui vise à sensibiliser et informer la population active (salariés, indépendants, secteur public) sur le thème de la résilience mentale au travail. Dans ce cadre, il a créé une nouvelle section « covid » sur le site web <http://www.stressburnout.belgique.be/fr> qu'il édite.
- En première ligne au sein de la TaskForce Groupes vulnérables covid-19, aux côtés du SPF Sécurité sociale, le SPP Intégration sociale a mis en place **diverses mesures pour des publics cibles**. Il a par exemple soutenu **les jeunes et les étudiants** par l'intermédiaire des CPAS, développé une information spécifique pour les travailleurs sociaux recevant des demandes d'aide de la part **d'indépendants en difficulté**, octroyé des **ressources supplémentaires pour l'accueil des sans-abris**, accordé des aides financières supplémentaires, bien que temporaires, aux bénéficiaires du revenu d'intégration ;
- Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale a planché sur les **mesures de prévention spécifiques au travail en cas d'épidémie ou de pandémie**. Il a développé très lar-

gement les informations relatives au droit du travail, à destination des travailleurs et des employeurs, dans le contexte de la lutte contre la pandémie.

- Le SPF Economie a fait de même en publiant de nombreuses informations à destination des entreprises, des commerçants et des voyageurs. Il a par ailleurs analysé **l'impact économique du coronavirus** sur notre économie ;
- La Défense a déployé ses ressources pour venir en soutien à la lutte contre le covid. Elle a offert un **appui logistique et médical** aux centres de vaccination, hôpitaux et maisons de repos ;
- Le SPP Politique scientifique a encadré diverses recherches, notamment sur les **impacts économiques et psychologiques du chômage temporaire lié à la crise du covid**, sur ce que nous pouvons apprendre sur la **résilience sociétale** dans un contexte d'épidémie en Belgique, et sur **l'impact sanitaire indirect et à long terme du covid en Belgique** ;
- Le Bureau fédéral du Plan a, pour sa part, constaté, dans son **rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB**, que la crise du covid a encore accentué la dégradation du bien-être des Belges en 2020. Il a également rédigé un **rapport sur les coûts cachés de cette crise sur la santé mentale**.

2.2. Les services fédéraux n'ont pas ménagé leurs forces pour venir en aide aux victimes des inondations de juillet 2021

- La Protection civile, un service du SPF Intérieur, a été mobilisée 24h/24 sur le terrain durant plusieurs semaines, d'abord pour **venir en aide aux sinistrés**, ensuite pour **déblayer les débris et évacuer les déchets**.
- La Cellule d'Appui Fédérale été créée au niveau du Commissariat spécial à la reconstruction, afin **d'assurer la coordination de l'aide fédérale sur le terrain** dès le mois d'août 2021. De septembre à aujourd'hui (date de clôture du présent rapport), elle a poursuivi **ses travaux afin de répondre aux besoins** primaires (fourniture de repas chaud et hygiène), et ceux relatifs au nettoyage, à l'évacuation des déchets, et aux travaux pour la sécurisation des berges. Elle a également continué son action

en matière de sécurisation des lieux, de prise en charge psychosociale des sinistrés et de continuité des services publics en partenariat avec les différents acteurs locaux. Le Centre de crise National a participé activement à la mise en place de cette cellule d'appui et apporté ses moyens et son expertise en gestion multidisciplinaire, notamment en mettant à son service le **Hub logistique national** (Nat Log Hub) ;

- Dans le cadre de sa mission d'aide à la nation, la Défense a été déployée, dès le lendemain des inondations, dans plusieurs villes des provinces de Liège, Namur, Brabant wallon, Brabant flamand, Luxembourg et Limbourg. Elle a mis à disposition de nombreux moyens humains et matériels pour fournir une aide aux habitants sinistrés.
- Hasard du calendrier, peu de temps avant ces terribles inondations, le SPF Intérieur a mis en service le **numéro d'appel 1722** et le e-guichet **www.1722.be** pour que la population puisse solliciter l'assistance des pompiers en cas de dégâts causés par des intempéries et lorsqu'aucune vie n'est en danger.

2.3. Le gouvernement a approuvé un 3^e Plan Fédéral de Développement Durable

Le 1^{er} octobre 2021, le gouvernement fédéral a approuvé le **Plan Fédéral de Développement Durable**, qui contient des actions portées par les services publics fédéraux, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (Sustainable Development Goals) et de la Vision à long terme. Il propose notamment :

- d'accélérer la mise en œuvre des ODD, de les intégrer dans les politiques fédérales et d'en assurer le suivi,
- d'assurer la cohérence des politiques,
- de renforcer le rôle d'exemple de l'Etat,
- de ne laisser personne de côté,
- de renforcer la résilience face aux risques,
- de transformer l'économie belge,
- de changer de modèle de mobilité,
- de financer la transition,
- d'agir au niveau international.

2.4.

D'importants plans d'action fédéraux ont vu le jour, d'autres ont été mis sur les rails

L'année 2021 aura été marquée par l'adoption du Plan fédéral de développement durable le 1^{er} octobre. Mais il ne s'agit pas du seul plan d'action fédéral qui réunit les efforts de diverses institutions fédérales. Passons-en quelques-uns en revue :

- Le 29 janvier 2021, le gouvernement a approuvé le **plan d'action annuel de lutte contre la fraude sociale**. Ce plan vise des phénomènes de fraude prioritaires tels que le dumping social, le travail non déclaré, la traite des êtres humains et la problématique des grandes villes, la fraude aux prestations et au domicile, la fraude aux cotisations et la fraude aux soins de santé.
- Le 5 mars 2021, il a marqué son accord sur le Plan inter-fédéral et intersectoriel «**Women in Digital**». Ce plan a pour objectif de doter la Belgique d'une stratégie cohérente visant à favoriser la coordination et la synergie entre les différentes initiatives prises en matière de promotion des femmes dans les STEM/ICT à tous les niveaux de pouvoir dans notre pays.
- Le 23 mars 2021, le GT « Responsabilité sociétale » de la CIDD a été mandaté pour préparer un **2^e Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme »**.
- Le 25 mars 2021, le gouvernement a entériné une série de mesures dans le cadre du plan d'action fédéral destiné à améliorer la prévention du stress au travail.
- Le 30 avril 2021, le gouvernement a marqué son accord sur la contribution fédérale au **Plan pour la reprise et la résilience de la Belgique**. Cette contribution, qui représente le volet fédéral du plan, est complémentaire à la stratégie de relance plus large du gouvernement fédéral, qui a été validée par la Commission européenne le 23 juin 2021. L'expertise du Bureau fédéral du Plan a été sollicitée à diverses reprises:

- Pour procéder à une estimation des **effets macroéconomiques et budgétaires du projet du plan national pour la reprise et la résilience** ;
- Pour analyser la **contribution du projet de plan national pour la reprise et la résilience aux objectifs du PNEC** (Plan National Energie-Climat) ;
- Pour évaluer toutes les **mesures du plan national pour la reprise et la résilience à l'aune du principe « Do no significant harm »** (DNSH) ;

- Pour mesurer l'**Impact du Plan national pour la reprise et la résilience sur les SDG, la résilience et la cohésion sociale**.

- Le 21 mai 2021, le gouvernement a donné son feu vert à un projet de **plan d'action pour l'accès à la protection sociale des travailleurs salariés et des indépendants** dans le cadre de la recommandation du Conseil de l'Union européenne.
- Le 11 juin 2021, il a adopté le **Plan fédéral gender mainstreaming 2020-2024**. Ce plan est composé de deux parties : un engagement collectif des membres du gouvernement vis-à-vis de la mise en œuvre du gender mainstreaming et de ses principaux instruments ; et un engagement des membres du gouvernement à prioritairement intégrer la dimension de genre dans plusieurs politiques relevant de leurs compétences.
- Le 16 juillet 2021, le gouvernement a adopté le **plan d'action fédéral Handicap (2021 - 2024)** et ses 145 engagements en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans notre société. Ce même jour, il a accepté que les **plans stratégiques de sécurité et de prévention 2018-2019** soient prolongés jusqu'au 31 décembre 2022. Et il a encore appuyé la **stratégie d'élaboration du plan fédéral de lutte contre la pauvreté et les inégalités**.
- Le 1^{er} octobre 2021, le gouvernement fédéral a approuvé le **Plan Fédéral de Développement Durable**, qui contient des actions portées par les services publics fédéraux, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (Sustainable Development Goals) et de la Vision à long terme.
- Le 28 novembre 2021, il a approuvé le **Plan d'action national de lutte contre les violences de genre 2021-2025**.
- Le 18 décembre 2021, il a validé le **Plan d'action fédéral pour une économie circulaire 2021-2024**. Ce plan vise à saisir les opportunités liées à l'économie circulaire en matière d'innovation, de création d'emplois et de compétitivité en Belgique. Dans le contexte de la transition vers une économie circulaire de manière générale, il a également pour objectif de lutter contre le changement climatique, la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement.

3

LES ACTIVITÉS DE LA CIDD

Dans ce chapitre, nous vous livrons un aperçu des missions, des membres et des activités que la CIDD a réalisées en 2021.

3.1.

Les missions de la CIDD

La CIDD est chargée de préparer et de coordonner le suivi des actions des services publics fédéraux en matière de développement durable.

Elle a également pour mission légale :

- De suggérer des pistes à l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) et des thèmes au Bureau fédéral du plan dans leurs missions visées par la **loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, modifiée par la loi du 30 juillet 2010 et par la loi du 15 janvier 2014**, et de veiller à leur bon déroulement ;
- De coordonner le rapport des membres, qu'ils sont tenus de rédiger 18 mois avant la fin du Plan fédéral de Développement durable (PFDD) en cours ;
- De préparer l'avant-projet de PFDD et le projet de PFDD ;
- De formuler une proposition concernant les modalités de consultation de la population sur l'avant-projet de PFDD.



3.2. Les membres de la CIDD

La CIDD est composée de représentants de tous les services publics fédéraux et du Ministère de la Défense. Les Régions et les Communautés sont également invitées à désigner un membre. Le Bureau fé-

déral du Plan ainsi que l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes y sont représentés par un.e observateur/-trice. Depuis la dernière réunion plénière de l'année, les Institutions publiques de sécurité sociale (IPSS) y ont également deux représentantes. L'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) en assure la présidence.

Le renouvellement du mandat des membres de la CIDD représentant les services publics fédéraux, pour

une durée de 5 ans, a été opéré en début d'année, avec la publication de **l'Arrêté royal du 17 mars 2021** portant démission et nomination de certains membres. Le renouvellement du mandat des représentants des Régions et Communautés remonte quant à lui à juillet 2017. Il sera donc renouvelé en 2022. La composition ci-dessous est la composition officielle à la date du 31 décembre 2021. Les remplaçants terminent les mandats de leurs prédécesseurs.

Président

- Dieter VANDER BEKE

Secrétaires

- Marie-Line GABRIEL;
- Cédric VAN DE WALLE.

Membres représentant les SFP, SPP et le ministère de la Défense

- Aude VAN GROOTENBRUEL, représentante du SPF Chancellerie du Premier ministre ; suppléante : Anja MICHALSKI ;
- Myriam BOUVEROUX, représentante du SPF Stratégie et Appui ; suppléant : Bernard WILLOCOQ ;
- Koen VERHEYEN, représentant du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement ; suppléant : Filip ZIVKOVIC ;
- > Fin 2021, Madame Moïra DE GROOTE a été désignée pour remplacer Mr. Verheyen.
- Sandrine HONNAY, représentante du SPF Intérieur ; suppléante : Chloé BOURDON ;
- Lode BRUNEEL, représentant du SPF Finances ; suppléante : Bregje VAN NIMWEGEN ;
- Anne-Sophie VERHAEGEN, représentante du SPF Mobilité et Transport ; suppléante : Anne BERGHMANS ;
- Haoua IBRA KAKA, représentante du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ; suppléante : Esther MULKERS ;
- Géraldine ELFATHI, représentante du SPF Sécurité sociale ; suppléante : Julie DELFORGE ;
- Marielle SMEETS, représentante du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ; suppléant : Pol GERITS ;
- Cindy RENARD, représentante du SPF Justice ; suppléante : Charlotte LECLERE ;

> En milieu d'année, Anne-Lise NTAHOBARIBIKIRA a été désignée pour remplacer Mme Renard.

- Michiel MAERTENS, représentant du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie ; suppléante : Tatiana LAMBIN ;
- Olivier DE WEERDT, représentant du Ministère de la Défense ; suppléant : Frédéric DION ;

> En cours d'année, Thomas FALLENTHEYN a été désigné pour remplacer Mr. De Weerd.

- Jean-Marc DUBOIS, représentant du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale ; suppléant : Philippe FRINGS ;
- Olivier DETONGRE, représentant du SPP Politique scientifique ; suppléante : Maaïke VANCAUWENBERGHE.

Représentant-e-s des gouvernements régionaux et communautaires

- Griet VERSTRAETEN et Ine BAETENS, représentantes du gouvernement flamand ;
- Anne SAUDMONT, représentante du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Daniel HILLIGSMANN, représentant du gouvernement de la Communauté germanophone ;
- Natacha ZUINEN, représentante du gouvernement de la Région wallonne ;
- Pierre MOUREAUX, représentant du gouvernement de la Communauté française.

Observateurs/-trices

- Patricia DELBAERE, représentante du Bureau fédéral du Plan ;
- Jeroen DECUYPER, représentant de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes ;
- Clara GRUNER et Eva SAYES, représentantes des Institutions publiques de sécurité sociale.

En début de chaque année civile, la CIDD doit constituer son Bureau. Etant donné que la loi prévoit tout au plus 2 vice-présidents et que le secrétariat n'a reçu qu'une candidature (Marielle Smeets), il a été décidé de fonctionner cette année de cette façon, même s'il est préférable de recevoir l'année prochaine de nouvelles candidatures également.

3.3. Les activités de la CIDD

3.3.1. Le Secrétariat

Le secrétariat de la CIDD et de ses groupes de travail est assuré par l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD). Chaque année, le secrétariat de la CIDD rédige le rapport d'activités de la CIDD.

3.3.2. Les réunions plénières

En 2021, les membres de la CIDD se sont réunis en plénière à six reprises : les 28 janvier, 30 mars, 29 avril, 15 juillet, 30 septembre et 16 décembre. En raison de la pandémie, les activités se sont déroulées exclusivement par voie électronique mais les travaux de la CIDD ont été maintenus.

A. Contributions à la mise en œuvre de l'Agenda 2030

La mise en œuvre des SDGs au niveau fédéral constitue le fil rouge des réunions de la CIDD.

> L'IFDD a lancé une nouvelle étude pour traduire les SDGs en objectifs SMART

Comme en 2017, l'IFDD a estimé utile de commander une **nouvelle gap analysis** pour alimenter la politique DD du nouveau gouvernement. Il a demandé aux chercheurs de traduire les SDGs en objectifs SMART pour la Belgique. L'étude a montré que 119 cibles SDGs sont SMART et 50 ne le sont pas. Pour les objectifs SMART, l'étude a examiné la distance qui sépare la Belgique de leur réalisation. Les résultats sont compilés dans une liste exhaustive des « **objectifs auxquels souscrit la Belgique** ». Pour les 50 cibles non-SMART, l'étude a formulé des objectifs SMART à trois niveaux d'ambition. Les chercheurs ont également rassemblé ces objectifs dans une liste de « **nouveaux objectifs pour la Belgique** ».

Quelles sont les pistes d'amélioration ?

L'étude a révélé que les autorités fédérales pourraient fournir encore davantage d'efforts pour réduire le fossé entre la politique belge et certaines cibles SDGs :

- Les cibles SDGs suivantes exigent p.ex. un effort supplémentaire : 2.1, 2.4, 2.a, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.8, 3.b, 4.1, 4.2, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3 (=6.6), 7.1, 7.3, 8.7, 8.8, 9.1, 9.4, 9.b, 11.1, 11.2, 11.5, 11.6, 12.4, 12.5, 12.7, 12.b, 12.c, 13.1, 13.2, 14.1, 14.4, 14.7, 14.b, 15.1, 17.2, 17.13. Les chercheurs recommandent de se concentrer sur les objectifs déjà définis pour ces cibles SDGs.
- D'autres cibles SDGs comme 2.c, 6.4, 6.5, 8.1, 8.2, 10.1, 10.4, 11.4, 13.a, 17.3, 17.10, 17.16, 17.18 en 17.19 ont été atteintes mais un suivi (annuel) est recommandé.
- Pour les cibles SDGs 4.3 et 4.5, les objectifs ont été atteints d'un point de vue juridique. Cependant, les potentiels obstacles sociétaux à l'accès à l'enseignement demeurent parmi les préoccupations. La cible SDGs 4.7 a également été atteinte d'un point de vue stratégique mais il s'agit de continuer de s'assurer que cela se traduise aussi en connaissances et aptitudes acquises par les élèves.
- Certaines cibles SDGs ont également été atteintes sur le plan juridique, mais la pratique révèle une image différente. Les cibles 5.1 et 5.2 des SDGs en sont des exemples : il existe encore des discriminations (5.1), des violences à l'encontre des femmes et des jeunes filles (5.2), ... Il est important que les autorités continuent à prendre en compte la situation réelle et s'emploient à l'améliorer.
- Pour la cible 7.2 des SDGs, l'objectif n'a pas encore été atteint, mais la trajectoire semble satisfaisante d'ici 2030.

B. Suivi des instruments de la loi

Les réunions plénières abordent de façon récurrente le suivi des activités des groupes de travail et l'évolution des instruments de la loi de coordination de la politique fédérale de développement durable.

> Préparation du Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD) au sein du Groupe de Travail « Stratégie fédérale » de la CIDD

L'avant-projet de PFDD est le fruit de la mobilisation de multiples acteurs. Les experts des institutions fédérales ont fait les propositions initiales au sein du GT « Stratégie fédérale » de la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD) (Voir point 3.3.3. ci-dessous). Lors de chaque séance plénière, l'état d'avancement concernant la préparation de l'avant-projet de Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD) a été présenté. L'avant-projet de PFDD a été approuvé par les membres de la CIDD, lors de sa réunion plénière du 28 janvier 2021.

> Organisation de la consultation publique

La **consultation publique a fait l'objet d'un arrêté royal** publié au Moniteur belge le 17 mars 2021. Elle

a démarré le 9 avril et s'est achevée le 8 juin 2021. Au nom du Conseil des Ministres, la ministre en charge du développement durable a présenté l'avant-projet de plan simultanément aux Chambres législatives, aux Conseils et aux Gouvernements des Régions et des Communautés. Une demande d'avis a été adressée au CFDD et des courriers ont été envoyés aux principaux conseils fédéraux (CCE, CNT, CSIPME) ainsi qu'à plusieurs organisations liées à certains groupes-cibles peu ou pas représentés dans les instances classiques. Une séance d'information a été organisée le 29 avril à leur intention et a réuni 50 participants. Une communication tout public a également été diffusée sur le site www.developpementdurable.be, site sur lequel les participants à la consultation publique ont pu télécharger le formulaire de réponse. 17 citoyens, 22 organisations, 6 Conseils consultatifs et 1 Région se sont ainsi exprimés sur l'avant-projet de PFDD. Leurs avis ont été décomposés en plus de 650 remarques et ont été traités par les experts de la CIDD pour formuler le projet de Plan. Celui-ci a été approuvé par la CIDD lors de sa réunion plénière du 15 juillet 2021.

> Adoption du PFDD par le gouvernement

Le projet de plan a été transmis fin juillet 2021 à la Ministre fédérale en charge du développement durable. Les négociations politiques ont abouti le 1^{er} octobre, avec l'adoption du **Plan Fédéral de Développement Durable** par le gouvernement, dans le délai prévu par la loi développement durable.

> Modification de la composition de la CIDD

Les mandats des membres fédéraux de la CIDD ont expiré à la mi-février 2021. Il a donc fallu procéder à leur renouvellement. **L'AR du 17/03/2021, modifiant la composition de la CIDD**, a été publié le 01/04/2021.

Par ailleurs, le Collège des Institutions Publiques de Sécurité Sociale a souhaité obtenir le statut d'observateur à la CIDD. Depuis le mois de décembre, deux représentantes des IPSS sont donc invitées aux réunions plénières de la CIDD.

C. Autres initiatives

> Présentation de la Task Force belge Sustainable Finance

Le thème Sustainable Finance figure à l'agenda politique. La CIDD n'a pas abordé cette question en profondeur jusqu'à présent, même si quelques propositions à ce sujet ont été reprises dans l'avant-projet de PFDD. Elle a donc trouvé utile d'inviter des représentants de cette Task Force, coordonnée par la cellule Europe au sein de la Trésorerie, au SPF Finances.

> Sélection des « SDG Voices » 2021

En 2021, Technopolis, Louvranges Broadcast, Act4change, We're Smart World, #DiasporaVote!, Réseau Mobilité Durable, Play4Peace et Synergrid et les gestionnaires de réseau d'électricité et de gaz ont été désignés « **SDG Voices 2021** ».

3.3.3. Les groupes de travail

A. Le GT Stratégie fédérale DD

Mandat

Le groupe de travail « Stratégie fédérale DD » de la CIDD a été mis sur pied en vue d'assurer la préparation et le suivi des instruments et des projets liés à la stratégie fédérale de développement durable. Son mandat a été mis à jour lors de la séance plénière du 18 février 2013. Il porte principalement sur l'élaboration et le suivi de la Vision stratégique fédérale à Long Terme de développement durable, du plan fédéral de développement durable et de l'étude d'incidence des décisions sur un développement durable intégré depuis 2014 dans l'Analyse d'Impact de la Réglementation (AIR).

Comme la plupart des groupes de travail de la CIDD, l'objectif visé est d'assurer la plus large participation possible des services publics fédéraux à la politique fédérale de développement durable par le biais d'une coordination interdépartementale de certains projets. Cette participation à la préparation des instruments vise à récolter un maximum d'expertise au sein des services publics fédéraux et à encourager une appropriation des instruments développés.

Missions

Plus d'infos sur les **missions du GT « Stratégie fédérale DD »** sur le site de la CIDD.

Activités en 2021

Le groupe de travail a poursuivi l'élaboration du Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD) lancée en 2018 (voir rapports d'activités précédents de la CIDD). Grâce à la mobilisation des nombreux experts des institutions fédérales au sein du groupe de travail, les efforts conjoints ont permis d'aboutir à l'adoption du PFDD par le gouvernement fédéral le 1^{er} octobre 2021. Le calendrier des activités a largement été déterminé par les étapes prévues par la loi concernant la préparation du plan. Le groupe de travail s'est réuni le 14/01 et le 03/06 et de nombreux échanges ont eu lieu par voie électronique entre le secrétariat et les experts des services publics fédéraux.

1. Adoption de l'avant-projet de Plan

Afin de tenir le calendrier stipulé dans la loi, qui prévoit l'adoption du Plan un an après l'entrée en fonction du gouvernement fédéral, les experts du groupe de travail ont mis à jour les propositions d'actions et veillé aux dernières validations au sein de leurs propres organisations entre décembre 2020 et janvier 2021.

Lors de la réunion du 14 janvier, le 5^e draft de l'avant-projet de Plan a été débattu. Il s'agissait de discuter de l'attribution de responsabilités pour certaines mesures, de préciser certaines formulations, de débloquer les derniers désaccords sur certaines propositions mais aussi de

finaliser la structure du document (regroupement de certains thèmes, place de la dimension internationale etc.). Suite à cette réunion, un draft 6 leur a été transmis, afin de collecter les dernières corrections, avant validation finale par le groupe de travail. C'est donc un draft qui a été soumis à la réunion plénière de la CIDD pour les dernières négociations et adoption le 28/01. Les nombreuses modifications effectuées courant janvier 2021 ont permis une réelle appropriation des actions par les services publics fédéraux et un partage des responsabilités entre eux.

Après des corrections formelles et de mise en page, le document a été envoyé le 04/02 à la ministre fédérale en charge du Développement durable, avec une note d'accompagnement et un avis de la CIDD concernant le dispositif de consultation de la population à mettre en place.

2. Consultation de la population

Comme le prévoit la loi, l'avant-projet de Plan est transmis par la ministre au Conseil des ministres pour délibération. Les discussions politiques ont abouti à la prise d'acte de l'avant-projet de Plan le 19/03/2021 par le gouvernement et la décision de présenter l'avant-projet de Plan en consultation publique.

L'Arrêté royal fixant les règles générales pour la consultation de la population sur l'avant-projet de Plan Fédéral de Développement Durable a été publié au Moniteur belge le 31/03/2021 et l'avis annonçant la consultation publique a été publié au Moniteur belge le 02/04/2021. Dès lors, la consultation publique s'est déroulée du 09 avril 2021 au 08 juin 2021, soit les 60 jours de délai fixés par la loi pour que le Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD) puisse remettre son avis sur l'avant-projet de Plan. Etant donné la nature « administrative » du document, il a été décidé d'opter pour une approche pragmatique et limitée en terme de communication et de diffusion. L'objectif étant de recueillir des avis d'experts sur les propositions plutôt que de procéder à une large campagne de communication – sensibilisation.

Une **page spécifique a été dédiée à la consultation publique** sur le site www.developpementdurable.be afin de mettre à disposition divers documents : l'avant-projet de Plan, un formulaire de réponse mais également un résumé exécutif et un guide du lecteur. Toute la consultation publique a en effet été organisée en vue d'appliquer le principe central de l'Agenda 2030 « Leave No One Behind », soit ne laisser personne de côté, et assurer l'accessibilité maximale au processus de consultation, même s'il s'agit d'une page pour un document de ce type.

A la demande de la ministre, il a également été tenu compte de ce principe dans les démarches effectuées pour solliciter des avis sur l'avant-projet de Plan. A côté des institutions destinataires prévues par la loi (les chambres législatives, les parlements et gouvernements des entités fédérées et le CFDD), d'autres organisations ont été invitées à réagir aux propositions d'actions :

- Les principaux conseils d'avis fédéraux (CCE/CRB, CNT/NAR, CSIPME/HRZKMO, CCPD/ABCO, bijzondere raadgevende commissie verbruik, Commission Consultative spéciale Consommation) ;
- Raad van de Gelijke Kansen voor Mannen en Vrouwen/ Conseil de l'Égalité des Chances entre les hommes et les femmes (RGKMV/CECHF), Vrouwenraad, Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB) ;
- Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées / Nationale Hoge Raad Personen met een Handicap (CNSPH/NHRPH), Belgian Disability Forum ;
- Plateforme-fédérations : Associations 21, Reset. Vlaanderen, The Shift ;
- Service de lutte contre la pauvreté, BAPN ;
- Forum des Jeunes, Vlaams Jeugd Raad ;
- Gezinsbond, Ligue des familles ;
- Myria, UNIA ;
- Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers (CIRÉ) ;
- Vlaamse Ouderenraad, Coordination des Associations de Seniors, Commission des aînés ;
- Liga voor mensenrechten, Ligue des droits humains ;
- de Rode Antraciet, Cavaria, Arc-en-Ciel Wallonie.

Le 29/04/2021, une séance d'information a été organisée en ligne avec les représentants de la CIDD et les Conseils d'avis afin de préciser le contexte, le processus et le contenu de l'avant-projet de Plan, de même que la nature des contributions attendues et la façon dont les avis seront traités.

Le 18/05/2021, le président et le secrétaire de la CIDD ont été invités à présenter l'avant-projet de Plan à la Chambre des représentants lors d'un audition de la Commission de l'Énergie, de l'Environnement et du Climat.

3. Traitement de la consultation et proposition du projet de Plan

Lors de la consultation, 17 citoyens, 22 organisations, 6 Conseils consultatifs et 1 Région se sont ainsi exprimés sur l'avant-projet de PFDD. Leurs avis ont été décomposés en plus de 650 remarques et ont été traités par les experts du groupe de travail en juin et juillet 2021 par voie électronique.

Tous les avis ont été mis à disposition de l'ensemble des experts du GT. Le secrétariat de la CIDD a intégré l'ensemble des avis sous forme de commentaires ou propositions d'amendements en identifiant les services fédéraux potentiellement concernés. Il a demandé aux experts des services fédéraux de se prononcer sur la pertinence des propositions et de proposer une motivation de refus de changement, une modification ou de nouvelles mesures pour répondre aux demandes.

Après de nombreuses interactions bilatérales entre le secrétariat de la CIDD et les experts, le document a pu être envoyé à la CIDD plénière. Celle-ci a marqué son accord sur le contenu du projet de Plan le 15/07. Le secrétariat a finalisé ensuite les traductions, la vérification de la concordance entre les langues et la mise en page avant l'envoi à la ministre. Il a également joint un courrier d'accompagnement au projet de Plan, pour expliquer qu'il n'a pas pu donner suite à toutes les suggestions en raison du délai très court pour traiter les avis issus de la consultation. Les délibérations politiques ont dès lors pu se dérouler entre août et septembre 2021.

Suite à l'adoption du PFDD par le gouvernement fédéral le 1^{er} octobre 2021, l'Institut Fédéral pour le Développement Durable a préparé les chantiers en vue de l'exécu-

tion des actions et leur mécanismes de suivi au sein de la CIDD. Le prochain rapport d'activités de la CIDD rendra donc compte des premières actions mises en œuvre.

Le groupe de travail s'est également prononcé durant l'été sur la méthodologie pour effectuer le suivi du Plan et sur les résultats de l'étude concernant la formulation SMART des SDGs dans le contexte belge. Une consultation des administrations fédérales à ce sujet a été lancée durant l'été au sein de la CIDD à la demande de la ministre et la contribution de celles-ci a été envoyée en septembre à la ministre.



INTERVIEW de Cédric van de Walle, président du GT «Stratégie fédérale» de la CIDD

Comment s'est mise en place la consultation publique pour l'avant-projet de PFDD ?

La CIDD a décidé que l'objectif de la consultation publique était d'améliorer la qualité des propositions contenues dans le projet de Plan, et non d'organiser une grande campagne de sensibilisation. Dès lors, elle a fait le choix d'organiser une consultation ciblée sur le public averti.

La ministre et la CIDD ont donc invité une série d'organes consultatifs et d'associations, dans une perspective inclusive, de manière à ce que les publics potentiellement vulnérables puissent être pris en compte dans l'élaboration de certaines mesures. Parallèlement, la consultation était ouverte à tous dans la mesure où elle a été publiée sur le site web www.developpementdurable.be.

Quelle a été la variété des contributions reçues ?

Nous avons reçu beaucoup de contributions sur la dimension sociale des actions du projet de Plan : la question du genre, l'intégration des personnes handicapées, l'accès financier aux soins de santé et à la justice, les conditions de travail... Les aspects économiques se sont

exprimés au travers de propositions pour améliorer le fonctionnement de l'économie de plateforme ou la lutte contre l'obsolescence programmée. Et pour les questions environnementales, les points de remarque portaient beaucoup sur la mobilité, la biodiversité, ... Notre attention a été attirée sur l'impact de la numérisation sur les citoyens : impacts environnementaux négatifs et fracture numérique. Nous avons par ailleurs reçu bon nombre de commentaires pour renforcer la dimension internationale du projet de Plan : l'aide au développement, les questions de la dette des pays en voie de développement, les droits de l'homme, la politique commerciale internationale, la participation de la Belgique aux fonds internationaux pour le climat.

Comment ces contributions ont-elles été intégrées dans le processus d'élaboration du PFDD ?

Tous les avis ont été décomposés afin de pouvoir être attribués à des paragraphes ou des parties du Plan. Malheureusement, des idées parfois très générales n'ont pas pu être traduites en actions ou mesures concrètes. Lorsque c'était possible, des propositions d'amendement ont été rédigées et proposées par le secrétariat de la CIDD aux experts des services publics fédéraux. Ils ont eu un temps très court pour y répondre. Les échanges bilatéraux se sont

multipliés à un rythme effréné pour réagir aux près de 650 remarques prises en compte. Certaines ont été écartées par les experts, d'autres ont été appuyées. Le processus était d'autant plus complexe que toute nouvelle proposition nécessitait l'accord de plusieurs administrations afin de pouvoir être intégrée.

Ont-elles été significatives ?

Même si on peut regretter qu'il n'y ait pas eu plus d'organisation ou de citoyen pour participer à cette consultation, les contributions reçues étaient de bon niveau. Elles nous ont permis d'améliorer la qualité du contenu du Plan. Grâce à cela, nous avons souvent été plus précis dans les formulations des actions ou veillé à mieux répondre aux attentes de la société civile. Ces contributions ont également mis le doigt sur les lacunes et les faiblesses de certains chapitres du Plan. Nous n'avons pas pu fondamentalement combler ces faiblesses dans le contenu même du Plan. Mais elles nourrissent nos discussions sur les travaux du futur et nous fournissent d'ores et déjà une bonne base de travail pour les actions à venir.

B. Le GT Marchés publics durables

Mandat

La circulaire du 16 mai 2014, *Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales*, publiée au Moniteur Belge le 21 mai 2014, confie diverses tâches au groupe de travail Marchés publics durables de la CIDD.

Missions

Plus d'infos sur les [missions du GT « Marchés publics durables »](#) sur le site de la CIDD.

Activités en 2021

En 2021, le groupe de travail a assuré différentes missions (stratégiques) par voie électronique. On peut citer en particulier :

- L'organisation du rapportage européen sur les marchés publics stratégiques (voir le point 2 ci-dessous).
- L'émission d'un avis sur la révision de la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique (voir le point 3 ci-dessous).
- La coordination entre le groupe de travail « Marchés publics durables » de la CIDD et le nouveau groupe de travail « Farm to Fork » (voir le point 4 ci-dessous).
- La coordination avec les représentants régionaux dans le cadre des travaux du Circular & Fair ICT Pact (voir le point 5 ci-dessous).
- La préparation de la concertation entre le gouvernement fédéral et les Régions sur les futures mesures concernant les marchés publics socialement responsables (voir le point 6 ci-dessous).

Une synthèse des principales activités a été présentée lors des séances plénières de la CIDD du 30 septembre et du 16 décembre 2021.

1. Références au développement durable dans la note de politique fédérale d'achats 2021-2023

Tant le Premier ministre que la ministre de la Fonction publique et la ministre du Développement durable ont appelé dans leurs notes de politique générale 2021 à une politique ambitieuse en matière d'achats durables au niveau fédéral. La concrétisation de cette politique s'est appuyée sur les travaux menés par la CIDD en 2018, notamment l'évaluation de la politique d'achats durables telle que décrite dans la circulaire du 16 mai 2014.

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique, le Conseil des ministres a approuvé le 19 novembre 2021 la note de politique fédérale d'achats 2021-2023. Cette note a été élaborée en application de l'arrêté royal du 22 décembre 2017 relatif aux marchés publics fédéraux centralisés. Elle poursuit 4 objectifs. Le quatrième objectif vise à promouvoir la durabilité des marchés publics (aspects environnementaux, innovants, sociaux et éthiques). La Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD) a examiné le projet de note lors de sa réunion de concertation du 30 septembre 2021.

Cette note de politique fédérale d'achats contient un chapitre spécifique sur les marchés publics durables. Plusieurs références au développement durable sont également faites dans ce chapitre. On peut citer en particulier :

- Le rapportage fédéral dans le cadre des champs de données relatifs au développement durable qui ont été intégrés dans e-Notification depuis 2018. Il y est souligné que le remplissage de ces champs de données par les acheteurs est actuellement facultatif et qu'il sera examiné dans quels cas le remplissage de ces champs sera rendu plus contraignant à l'avenir ;
- L'organisation interne de ce suivi dans e-Notification et l'analyse des données par le SPF BOSA ;
- Les travaux relatifs à l'ajustement du cadre politique pour les achats durables (c.-à-d. la circulaire du 16 mai 2014) ;
- Le renforcement des capacités des cellules DD et des nombreux organes tactico-opérationnels fédéraux de concertation en matière d'achat (OTOFCA) ;
- La poursuite des travaux sur la politique d'achat pour différentes catégories de produits ;
- La référence aux différents groupes de produits concrets pour lesquels une attention particulière devra être accordée à la durabilité (contrats-cadres de la centrale d'achats FORCMS) ;
- Les plans politiques qui doivent être intégrés dans la politique d'achat (par exemple, le Plan pour la reprise et la résilience, le Plan national Énergie-Climat) ;
- Les références à des thématiques durables particulières telles que la problématique de la participation des PME et les clauses durables, le dumping social

et les PME, l'économie circulaire, les entreprises de travail adapté, les clauses de non-discrimination, la transition vers une économie sans carbone et le quota de 3 % de personnes handicapées ;

- Une référence à une analyse croisée des plans pluriannuels et des thématiques durables en vue d'établir une liste d'urgence, y compris des références aux critères obligatoires/facultatifs et au monitoring pour les catégories de la liste d'urgence ;
- La référence aux formations fédérales sur les achats durables.

2. Rapport de contrôle belge concernant les marchés publics et les concessions

À la demande de la Commission européenne, le deuxième Rapport de contrôle belge concernant les marchés publics et les concessions (2021) a été dressé. Les travaux ont été coordonnés à partir du SPF Chancellerie du Premier Ministre. Le chapitre V concerne les informations relatives à la mise en œuvre pratique de la politique stratégique en matière de marchés publics. Il s'agit plus précisément des initiatives politiques prises en matière de marchés publics écologiques, sociaux/éthiques et d'innovation. Les travaux sur ce chapitre ont été coordonnés par le groupe de travail « Marchés publics durables » de la CIDD le 22 janvier 2021. Le Rapport de contrôle complet a été remis à la Commission européenne par le SPF Chancellerie en avril 2021.

3. Révision de la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique

Dans le cadre du paquet « Fit for 55 », le SPF Économie suit les négociations sur la proposition de refonte de la directive relative à l'efficacité énergétique (COM (2021) 558 final) : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52021PC0558>. Le 24 août 2021, le groupe de travail « Marchés publics durables » de la CIDD a été invité à donner son avis sur la proposition actuelle.

En particulier, l'article 7 et l'annexe IV de cette directive sont importants pour la politique de marchés publics durables. Le groupe de travail s'est focalisé principalement sur :

- la problématique du rapport coût-efficacité et du coût du cycle de vie ;
- la définition de niveaux d'ambition pour les produits munis de l'étiquette énergétique européenne conformément au règlement (UE) 2017/1369 ;
- l'attention portée aux possibilités de suivi de groupes de produits et services durables sur la base du Journal officiel de l'UE (E-TED), et ;
- l'inclusion de critères (énergétiques) pour les groupes de produits du GPP Toolkit de la Commission européenne.

Le groupe de travail a rendu son avis le 9 septembre 2021 en vue d'une discussion plus approfondie au sein du groupe de travail CONCERE sur l'efficacité énergétique (la concertation sur l'énergie entre l'autorité fédérale et les Régions).

4. Coordination entre le groupe de travail « Marchés publics durables » de la CIDD et le groupe de travail « Farm to Fork »

En juin 2021, des réunions ont eu lieu entre les représentants du groupe de travail « Marchés publics durables » et le groupe de travail « Farm to Fork » (F2F) nouvellement créé. Le leadership dans ce dossier est assuré par le groupe de travail F2F sous la présidence de la Région wallonne. À titre de soutien, le groupe de travail « Marchés publics durables » de la CIDD a envoyé un sondage concernant le renforcement des capacités du groupe de travail F2F.

5. Coordination avec les représentants régionaux dans le cadre des travaux du Circular & Fair ICT Pact

Sous la direction des autorités néerlandaises (Rijkswaterstaat) et en collaboration avec plusieurs autres États membres, des travaux préparatoires ont été effectués en 2020 en vue de l'établissement d'un Circular IT Pact (Pacte pour des TIC circulaires). Le Pacte, qui se concentre sur les marchés publics dans le secteur des TIC, est une initiative du Réseau One Planet des Nations Unies. Il vise à inciter les acheteurs publics et privés à faire des achats de TIC plus durables (circulaires, écologiques et équitables) et à partager mutuellement leurs connaissances à ce sujet, de manière à créer conjointement une transition durable dans le secteur des TIC (en ce qui concerne les ordinateurs portables, les smartphones et d'autres produits informatiques) d'ici 2030. Pour ce faire, le Pacte établira un réseau d'échange mutuel des critères, clauses, pilotes, bonnes pratiques, etc. existants avec des pairs internationaux (experts gouvernementaux et acheteurs).

Le 14 juin 2021, la ministre fédérale du Développement durable a signé le Circular & Fair ICT Pact au même titre que plusieurs autres représentants d'autorités internationales.

Des représentants des services publics fédéraux et régionaux belges, dont l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD), le Service public de Wallonie, Bruxelles Environnement, l'autorité flamande (Departement Omgeving Vlaanderen, Vlaanderen Circulair), ont examiné comment ils pouvaient unir leurs forces pour concrétiser le Circular & Fair ICT Pact au niveau belge. Ils l'ont fait, entre autres, en coopérant à la rédaction du texte et en créant des groupes de travail. Les représentants de ces services se sont réunis à intervalles réguliers au sein d'un comité de pilotage belge.

5.1. Groupe d'acheteurs belges

Pour traduire cet engagement de la ministre du Développement durable en actions concrètes, l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD) a été chargé de mettre sur pied un « buyer group » d'acheteurs de TIC au sein des pouvoirs publics belges. Il a coopéré à cette fin avec le groupe de travail « Marchés publics durables » de la CIDD et, en particulier, avec les représentants des Régions. Ce groupe a examiné les possibilités d'inclure des critères et des clauses appropriés dans les cahiers spéciaux des charges dans le domaine des TIC. Plus de 60 acheteurs belges ont assisté à la session du 26 mars, 75 à la session du 29 mars, environ 30 à la session du 21 octobre et 48 acheteurs/décideurs politiques étaient présents lors de la session du 18 novembre. Un rapport final de ces travaux sera publié début 2022. Les Pays-Bas ont également mis sur pied un « buyer group » similaire au sein duquel 150 experts de quelque 90 organisations discutent de la question. Une initiative similaire est également envisagée dans d'autres pays.

5.2. Groupe de travail européen sur les TIC éthiquement responsables

Compte tenu de l'accent particulier mis sur les questions éthiques liées aux droits de l'homme et du travail dans la chaîne d'approvisionnement, l'IFDD a également été chargé de créer un groupe de travail européen sur les TIC éthiquement responsables. La coordination des travaux en Belgique s'est faite avec le comité de pilotage belge et à l'étranger avec le secrétariat du Circular & Fair ICT Pact. Dans ce groupe de travail européen sur les TIC éthiquement responsables, une concertation a été organisée entre les principaux acheteurs européens de villes et régions d'Autriche, de Belgique, du Danemark, d'Espagne, de Finlande, d'Italie, de Norvège, de Suède et du Royaume-Uni. Ils ont analysé le terrain et partagé leurs expériences en matière d'identification des aspects éthiques et des possibilités d'action des acheteurs. Quelque 25 représentants étaient présents à la première session, le 10 mars, ainsi qu'à la deuxième session, le 13 avril 2021. À la demande des participants, une session supplémentaire a eu lieu le 27 mai. Après l'été, deux autres réunions ont été prévues le 22 septembre et le 27 octobre. Un rapport final sera remis début 2022.

5.3. Contrat-cadre fédéral pour des TIC durables

En 2018, des clauses durables avaient déjà été intégrées dans le marché public « Achat et location de PC et d'ordinateurs portables » lancé par le ministère de la Défense et attribué à la société DELL.

Le Réseau de concertation stratégique des achats fédéraux a examiné en 2021 qui prendrait la direction du prochain contrat. La coordination a été confiée au SPF BOSA. Après une concertation interdépartementale sur la cartographie des besoins des différents services, il sera examiné, en coopération avec l'Institut Fédéral pour le Développement Durable, comment des dispositions éco-

logiques, circulaires et éthiques ambitieuses peuvent être incluses dans le nouveau contrat-cadre, sur la base des expériences des réseaux d'apprentissage susmentionnés.

6. Préparation de la concertation entre le gouvernement fédéral et les Régions sur les futures mesures concernant les marchés publics durables

La politique des marchés publics socialement responsables est en cours de redéfinition à différents niveaux de pouvoir. C'est pourquoi, en décembre 2021, un travail préparatoire a eu lieu en vue d'un échange entre les différentes initiatives politiques aux niveaux fédéral et régional. L'échange aura lieu le 11 janvier 2022.

7. Avis à la Commission européenne sur les indicateurs européens pour les marchés publics durables

Par le passé, le groupe de travail « Marchés publics durables » de la CIDD a déployé des efforts considérables pour mettre en place un monitoring (volontaire) des marchés publics durables dans e-Notification. Le système est opérationnel depuis 2018. À cette fin, la Commission européenne a posé des questions à différents membres du groupe de travail en vue de déterminer les possibilités d'une mise en œuvre similaire via le monitoring européen sur TED. Les réponses ont été remises à la Commission le 23 novembre 2021.

8. Travaux relatifs à la révision de la circulaire 307 sexies

Durant l'été 2021, le SPF BOSA a entamé la révision de la circulaire 307 sexies concernant l'acquisition de véhicules destinés à l'autorité fédérale. Les textes préparatoires ont notamment été discutés avec des représentants du SPF Chancellerie et de l'Institut Fédéral pour le Développement Durable. Le projet de texte se concentre sur l'objectif stratégique et les rapports sur les voitures respectueuses de l'environnement, tels que stipulés, entre autres, dans l'accord du gouvernement fédéral, la directive sur les véhicules propres 2019/1161 et (les versions provisoires de) la directive relative à l'efficacité énergétique. Il attire également l'attention sur une politique de mobilité plus large de l'autorité fédérale, sur l'approche de la fin de vie des véhicules et sur les aspects éthiques dans le contexte de la problématique des matières premières (comme la production de batteries).

La transposition en droit belge de la directive sur les véhicules propres 2019/1161 a été examinée par un groupe de travail dirigé par le SPF Chancellerie.

9. Travaux de prospection sur le développement durable dans les soins de santé

Ces dernières années, les hôpitaux et les prestataires de soins de santé européens ont fait beaucoup d'efforts

pour maintenir la santé de la population à un niveau élevé. Ce secteur pourrait en outre également s'orienter vers d'autres aspects du développement durable. Par exemple, l'utilisation de nombreux produits jetables pourrait être reconsidérée du point de vue de l'économie circulaire. La problématique des droits de l'homme et du travail dans la production d'instruments et de gants médicaux mérite également une attention accrue.

Dans la perspective de travaux futurs sur les achats socialement responsables, l'Institut Fédéral pour le Développement Durable a donc examiné les possibilités de collaborations autour du réseau européen Health Care without Harm (HCWH), qui doit encore être créé. Ce réseau d'acheteurs européens et d'autres parties prenantes souhaite explorer la possibilité de marchés publics innovants dans le secteur de la santé, et ce dans l'optique de produits chimiques plus sûrs, d'une alimentation durable, de soins de santé respectueux du climat, de médicaments plus sûrs et d'achats durables.

10. Formations sur les achats durables

Comme déjà indiqué dans l'évaluation de la CIDD (2018), il existe relativement peu de formations sur les achats durables pour les fonctionnaires fédéraux. La note de politique fédérale d'achats 2021-2023 (voir point 1 ci-dessus) vise par conséquent à améliorer cette offre de formation. Concrètement, le 7 septembre 2021, le SPF BOSA et l'Institut Fédéral pour le Développement Durable ont examiné comment cela pouvait s'organiser dans la pratique. À l'été 2021, l'IFDD a également mieux aligné l'offre de formation avec les informations disponibles sur <https://www.guidedesachatsdurables.be>.

En outre, l'IFDD a dispensé des formations en matière d'achats durables aux acheteurs de l'Odysee Hogeschool de Gand (le 25 mars 2021), à la Conférence wallonne sur

le Green Deal (le 4 mai 2021) et aux centrales d'achat de l'enseignement flamand (le 12 mai 2021).

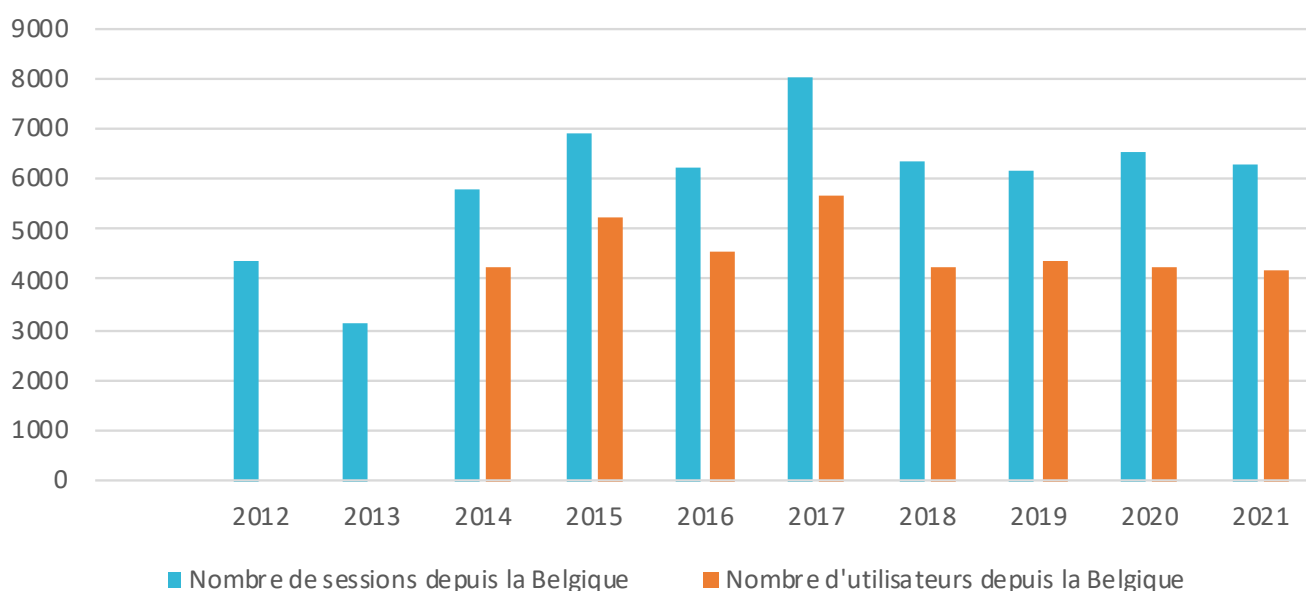
11. Instruments - Marchés publics durables

Les experts en achats professionnels peuvent s'appuyer sur le [Guide des achats durables](#) pour y trouver des indications sur la manière de rendre leurs marchés publics circulaires, innovants, respectueux de l'environnement et socialement et éthiquement responsables. Outre des informations réglementaires et concernant la politique, le guide renvoie également à de bonnes pratiques, des exemples de cahiers des charges, des labels, des critères et des clauses. Le guide comporte également de nombreuses fiches, rassemblées par groupe de produits, qui doivent aider les acheteurs à préparer leur cahier des charges.

Les informations figurant dans le guide sont coordonnées depuis l'IFDD, mais sont souvent le résultat d'une collaboration entre différents services et experts. En 2021, les sections d'informations générales sur les achats durables ont été réécrites sur la base de nouvelles idées politiques dans le domaine des achats durables. Ces informations ont également servi de base à l'élaboration de l'offre de formation destinée aux acheteurs fédéraux (voir également le point 10 ci-dessus).

Le nombre de visites est resté relativement stable ces dernières années. Ces chiffres laissent supposer que l'instrument est utilisé par un public relativement fidèle, qui ne dépend pas de campagnes supplémentaires. Depuis Bruxelles, Anvers, Gand et Liège, plus de 100 utilisateurs consultent le guide chaque année. Dans 88 villes et communes, l'outil est utilisé chaque année par plus de 10 utilisateurs. La majorité des consultations ont lieu pendant les jours ouvrables ordinaires.

Consultation annuelle du site www.guidedesachatsdurables.be



Période	Nombre de sessions depuis la Belgique	Nombre de nouvelles sessions depuis la Belgique	Nombre d'utilisateurs depuis la Belgique	Nombre de nouveaux utilisateurs depuis la Belgique	Durée moyenne d'une session (min)	Pages par session
01/12/2011 - 01/12/2012	4392	61%			3:49	
01/12/2012 - 01/12/2013	3118	70,0%			2:59	
01/12/2013 - 01/12/2014	5812	64,2%	4223	1203	4:27	5,53
01/12/2014 - 01/12/2015	6884	66,5%	5254	1360	3:40	5,09
01/12/2015 - 01/12/2016	6206	66,74%	4527	1295	3:55	4,51
01/12/2016 - 01/12/2017	8010	69,56%	5647	1716	3:02	4,51
01/12/2017 - 01/12/2018	6377	61,34%	4267		3:34	5,03
01/12/2018 - 01/12/2019	6135	63%	4364		3:11	5,19
01/12/2019 - 01/12/2020	6557	60 % du total des visites mondiales	4230		3:47	5,23
01/12/2020 - 01/12/2021	6272	30%	4208		3:46	5,20

C. Le GT Responsabilité Sociétale (RSO/ISR)

Mandat

Ce groupe de travail coordonne des actions pour stimuler, faciliter et promouvoir la responsabilité sociétale des organisations – tant privées que publiques - et les investissements socialement responsables en Belgique.

Missions

Plus d'infos sur les [missions du GT « RSO/RSE »](#) sur le site de la CIDD.

Activités en 2021

Le GT RSO/ISR de la CIDD s'est réuni 8 fois dans le courant de cette année 2021.

Les conditions sanitaires imposées par la pandémie de co-

vid 19 ont fait que toutes les réunions se sont tenues par visioconférence et que toute la coordination des travaux s'est faite par voie électronique.

Les activités du groupe de travail se sont focalisées principalement sur les points suivants :

1. Travaux d'élaboration du 2^{ème} Plan d'action national « Entreprises et Droits humains » ;
2. Suivi du projet « Beyond Food » portant sur le développement d'une stratégie fédérale pour des filières d'importations alimentaires durables ;
3. Suivi des dossiers politique/réglementaire, de l'actualité et des développements de la Responsabilité Sociétale et du respect des droits humains par et pour les entreprises et organisations au niveau international, européen et en Belgique en particulier.

1. Elaboration du 2^e Plan d'action national « Entreprises et Droits humains »

La thématique « Entreprises et Droits humains » jouit d'une attention particulière au niveau national, européen et onusien. Compte tenu de ce contexte favorable d'une part, et pour donner suite aux recommandations du National Baseline Assessment (NBA) d'autre part, les autorités belges ont pris, en mars 2021, la décision d'élaborer un deuxième Plan d'Action National (PAN) « Entreprises et Droits humains », conformément aux Principes directeurs des Nations Unies pour les « Entreprises et les droits de l'Homme » (UNGPs).

Un Plan d'action National est un outil bien établi permettant aux gouvernements de coordonner leurs actions et de prendre des engagements concrets pour aborder les enjeux, complexes et sensibles, liés au respect des droits humains dans les activités commerciales.

Le cycle de vie d'un PAN ci-dessous guide le GT RS, étape par étape, dans ses travaux pour planifier l'élaboration

d'un processus inclusif et participatif, et définir un contenu ambitieux et pertinent pour le 2^e PAN « Entreprises et droits humains ».

PHASE 1 : Établir un cadre de gouvernance pour le PAN

PHASE 2 : Réaliser une évaluation de base nationale (NBA)

PHASE 3 : Élaborer le PAN : portée, contenu et priorités

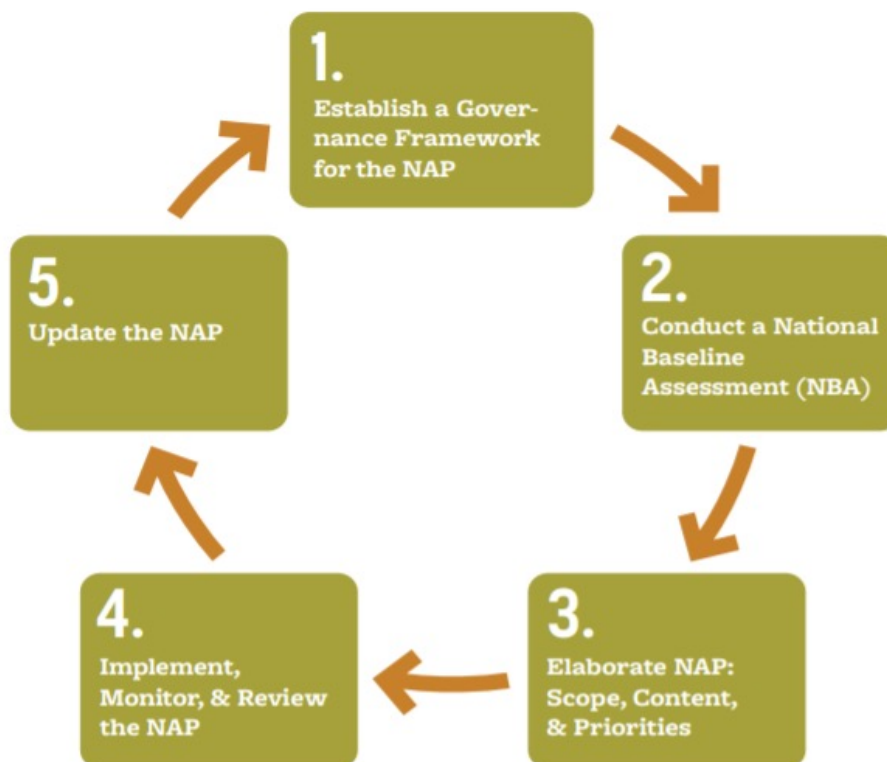
PHASE 4 : Mettre en œuvre, surveiller et évaluer le PAN

PHASE 5 : Mettre à jour le PAN

En 2021, le GT RS s'est attelé à concrétiser les phases 1, 2 et 3.

Il est important de rappeler que l'élaboration du 2^e PAN s'inscrit dans la continuité du 1^{er} PAN et, en particulier, du National Baseline Assessment on Business & Human Rights (NBA).

Les 5 étapes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et la révision du PAN (Institut danois des droits de l'homme, 2017)



1.1. Établir un cadre de gouvernance pour le PAN (PHASE 1)

La concrétisation de cette 1ère phase implique plusieurs engagements et exercices comme :

- S'engager en faveur du processus de PAN et attribuer les responsabilités ;
- Assurer la coordination et la cohérence entre acteurs gouvernementaux ;
- Garantir la transparence tout au long du cycle de vie d'un PAN ;
- Attribuer des ressources adaptées au processus de PAN ;
- Réaliser un recensement des parties prenantes ;
- Encourager la participation de parties prenantes en situation de faiblesse ou en danger ;
- Assurer le renforcement des capacités des entités gouvernementales et des parties prenantes externes pertinentes.

C'est ainsi que sur proposition du GT RS, le 26 mars 2021, la Direction Générale des Affaires Multilatérales - Coormulti - a pris la décision suivante : « *Après discussion, la Coormulti marque son accord pour développer un nouveau PAN sous la direction du Groupe de travail « Responsabilité sociétale » de la CIDD (Commission Interdépartementale pour le Développement Durable), présidé par l'IFDD (Institut Fédéral de Développement Durable) avec le soutien de la direction Droits humains (M3) du SPF AE. Ce groupe de travail technique, qui avait élaboré le 1^{er} PAN est composé de représentants des administrations fédérales et fédérées et coordonne des actions pour stimuler, faciliter et promouvoir la responsabilité sociétale des organisations en Belgique.*

Pour ce 2^{ème} PAN, tout en veillant à une cohérence entre les mesures, chaque entité ou acteur définira des actions ou mesures selon sa compétence.

Comme pour le 1^{er} PAN, la coordination de l'élaboration de ce deuxième plan d'action a été confiée au groupe de travail « Responsabilité Sociétale » (GT RS) de la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD), groupe de travail dans lequel sont représentées des administrations fédérales et régionales.

Comme première étape, le Groupe de Travail « Responsabilité sociétale » devra élaborer une feuille de route avec la définition des grands axes du nouveau PAN et la répartition des tâches et responsabilités.

Suite à cette décision de développer un 2^e PAN, le GT RS a ainsi mis au point **une feuille de route avec un processus et le planning indicatif associés.**

Le 2^e PAN a l'ambition d'être le produit d'une cocréation entre les Gouvernements et les parties prenantes belges.

L'implication active des parties prenantes dans l'élaboration d'un tel plan relève d'une importance particulière. Le recensement des parties prenantes à consulter/impliquer été réalisé au sein du GT Responsabilité Sociétale. Ce dernier a veillé à la pertinence et représentativité des groupes cibles. Avec une attention particulière aux parties prenantes marginalisées, conformément à l'obligation de protection incombant à l'État.

1.2. Réaliser une évaluation de base nationale (NBA) (PHASE 2)

Le NBA présente les progrès réalisés par les autorités belges et les entreprises depuis l'établissement du premier plan d'action national (PAN) sur les entreprises et les droits de l'homme en juillet 2017. Le NBA a pour objectif de donner un aperçu complet de l'alignement de la Belgique sur les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGP).

L'approche du NBA est basée sur les **directives méthodologiques développées par l'Institut danois des droits de l'homme** (Danish Institute for Human Rights (DIHR)). Le consortium **HIVA-KU Leuven** et **The Law and Development Research Group** (University of Antwerp) a réalisé ce NBA. **IPIS Research** a aidé le consortium à évaluer les zones de conflit et le commerce des armes.

Le développement du NBA a démarré en janvier 2020 pour une livraison en mars 2021.

1.2.1. Contexte

En juin 2017, sous l'impulsion des institutions de l'Union européenne¹, les gouvernements belges ont adopté le **premier Plan d'Action National (PAN)** portant exécution des « **Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme** » (UNGP). Ces UNGP ont été adoptés à l'unanimité le 17 juin 2011 par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies et concernent la mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter et réparer » des Nations Unies, le dénommé 'Protect, Respect and Remedy Framework'.

Le processus de suivi de ce 1^{er} PAN prévoyait une évaluation endéans les 3 ans, en étroite collaboration avec les parties prenantes belges, lors de laquelle un consensus s'est dégagé sur la nécessité de réaliser une évaluation de base nationale portant sur les entreprises et les droits de l'Homme en Belgique, comme recommandé par les Nations Unies et la Commission Européenne.

En 2020, un National Baseline Assessment (NBA) on Business and Human Rights a été commandé par l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD) et le Service Public Fédéral Affaires Etrangères, afin de retracer les progrès réalisés par les autorités et les entreprises belges, depuis l'adoption du premier Plan d'Action

¹COM(2011) 681 final_25.10.2011_COMMUNICATION DE LA COMMISSION _ »Responsabilité sociale des entreprises: une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014 »

National Entreprises et Droits de l'homme. Plus précisément, les chercheurs ont évalué dans quelle mesure les autorités et les entreprises belges mettent en œuvre le PAN et les 31 UNGP et ils ont formulé des recommandations.

Cette évaluation de base nationale doit servir à orienter le gouvernement et les parties prenantes dans l'identification des engagements à prendre et des actions à mettre en œuvre pour, d'une part, assumer pleinement son devoir de promotion, de protection et de défense des droits de l'Homme et, d'autre part, y aligner son cadre politique et juridique conformément aux Principes directeurs fondamentaux des Nations Unies (UNGPs).

1.2.2. Consultation des parties prenantes

Les experts académiques ont étroitement collaboré avec le GT RS et ont veillé à impliquer les parties prenantes tout au long du processus d'élaboration du NBA.

Trois consultations des parties prenantes ont été organisées dont la dernière s'est tenue en 2021. L'équipe de recherche a invité les parties prenantes à une consultation (virtuelle) le 10 février 2021. Au cours de cette consultation des parties prenantes, l'équipe de recherche a présenté les conclusions et les recommandations du NBA sur les entreprises et les droits de l'homme. Les parties prenantes ont eu la possibilité de poser des questions et/ou de réagir aux résultats.

Vous pouvez revoir un [résumé de la journée de deux heures](#).

Les présentations des principaux orateurs sont disponibles ci-dessous :

Introduction

- **Expériences internationales avec les NBA** (Daniel Morris, Institut danois des droits de l'homme)

Constatations et recommandations pour :

- **Pilier I** (Liliana Lizarazo Rodriguez, Université d'Anvers ; Huib Huyse, HIVA-KU Leuven)
- **Pilier II** (Boris Verbrugge & Huib Huyse, HIVA-KU Leuven)
- **Pilier III** (Liliana Lizarazo Rodriguez, Université d'Anvers)

1.2.3. National Baseline Assessment on « Business & Human Rights »

Après de long mois de recherches, de concertation, d'analyse et d'interview, le NBA a été finalisé en mars 2021. Le rapport complet a été rédigé en Anglais et un résumé exécutif est disponible en Français et Néerlandais. Pour plus d'information sur le projet, son processus, les résultats intermédiaires et le rapport final, consultez <https://www.developpementdurable.be/fr/themes/business-human-rights/consultation-des-parties-prenantes-pan-20>.

Les résultats du NBA constitueront ainsi une base indis-

pensable pour la préparation d'un 2^e PAN « Entreprise et droits de l'Homme » pertinent, à l'instar de nos pays voisins.

1.3. Élaborer le PAN : portée, contenu et priorités (PHASE 3)

Il est important de rappeler que l'élaboration du 2^e PAN s'inscrit dans la continuité du 1^{er} PAN, et, en particulier, du National Baseline Assessment on Business & Human Rights (NBA).

Les sources de référence/de base :

- > Les résultats de l'évaluation du 1^{er} PAN par les parties prenantes réalisée en mai 2019. Rapport complet disponible sur : <https://www.developpementdurable.be/fr/themes/business-human-rights/dialogue-des-parties-prenantes-pan>.
- > Les résultats du Belgian NBA Business & Human Rights finalisé en 2021 sont disponibles sur : <https://www.developpementdurable.be/fr/themes/business-human-rights/consultation-des-parties-prenantes-pan-20>

Le 2^e PAN a l'ambition d'être le produit d'une cocréation entre les gouvernements et les parties prenantes belges. Cette cocréation s'est concrétisée via une consultation faite en trois temps, à savoir :

1. Un courrier personnalisé invitant les parties prenantes à prendre connaissance du NBA qui identifie les lacunes et formule des recommandations afin de pouvoir préparer/formuler leurs propositions d'actions concrètes;
2. L'organisation d'une session d'information virtuelle en janvier 2022 qui aura pour objectif de :
 - a. donner le coup d'envoi formel de la consultation des parties prenantes ;
 - b. informer les parties prenantes et les Conseils Consultatifs nationaux et régionaux sur le processus et le planning des travaux d'élaboration du PAN, et ;
 - c. informer les parties prenantes sur le traitement des propositions d'actions reçues ;
3. La soumission d'un avant-projet consolidé du PAN pour avis aux Conseils Consultatifs nationaux et régionaux.

Une fois les résultats de ce 3^e temps traités, le projet de PAN sera finalement soumis aux gouvernements fédéraux et régionaux aux fins d'harmonisation politique et d'approbation, en vue de pouvoir publier le 2^e Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains » avant l'été 2022.

Afin d'aider les gouvernements et les parties prenantes à identifier des actions concrètes et pertinentes, le GT RS a mis au point un [tableau de bord](#). Ce tableau de bord organise les recommandations pour un 2^e plan d'action

national en fonction des piliers des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs) :

- 1) l'obligation de protéger les droits de l'homme incombant à l'Etat ;
- 2) la responsabilité à respecter les droits humains incombant aux entreprises et ;
- 3) l'accès à des voies de recours.

Les recommandations de ce tableau de bord sont exclusivement basées sur les lacunes identifiées dans le National Baseline Assessment on Business & Human Rights de mars 2021.

Les parties prenantes et les gouvernements sont invités à utiliser ce tableau de bord pour proposer des actions concrètes qui contribuent à la mise en œuvre des principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits humains (UNGPs) en Belgique.

Cette étape 3 devrait se poursuivre en 2022...

2. Projet « Beyond Food » portant sur le développement d'une Stratégie fédérale pour des filières d'importations alimentaires durables

2.1 Contexte

Plusieurs études montrent que la demande croissante en ressources (matières premières), ainsi que la façon dont ces ressources sont produites ou extraites, ont un impact considérable sur la durabilité des filières agricoles et sylvicoles. C'est dans cette perspective, en septembre 2019, qu'un projet de stratégie Beyond Food a été amorcé par le SPF Santé publique, Coop DEV et Economie.

Le 26 mars 2020, la CIDD a mandaté le GT Responsabilité sociétale pour :

- (1) Poursuivre le développement de cette note Beyond Food ;
- (2) Ouvrir le dialogue aux stakeholders, qu'ils soient issus du secteur privé, du secteur public, du monde académique, ou encore de la société civile, et ;
- (3) Proposer aux ministres compétents du gouvernement, d'ici novembre 2020, des recommandations de mesures pour développer et adopter une stratégie fédérale «Beyond food ».

Le GT a ainsi pris le relais en juin 2020. Le groupe de travail Responsabilité sociétale de la Commission interdépartementale pour le développement durable a élaboré une ébauche de stratégie visant à rendre plus durables les chaînes et systèmes agroalimentaires internationaux. Cette première ébauche de la stratégie fédérale « Beyond Food » a été transmise en décembre 2020 à la ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal afin de décider des éventuelles délibérations politiques avec ses homologues.

Ce projet de stratégie « Beyond Food » est, entre autre, basé et construit sur l'expérience de «Beyond Chocolate », présentant des limites quant à l'identification objective des filières prioritaires et/ou à haut potentiel de durabilisation. A la demande du Cabinet de la ministre Khattabi, un marché public pour la réalisation d'une analyse des chaînes agroalimentaires internationales en Belgique a été lancé juin 2021.

Concrètement, cette commande consiste à réaliser une analyse approfondie des chaînes alimentaires & agricoles internationales en Belgique sous l'angle de la durabilité et à définir les chaînes alimentaires & agricoles prioritaires pour lesquelles des trajectoires de durabilisation peuvent être mises en place. Cette analyse et cette priorisation doivent davantage objectiver la stratégie fédérale « Beyond Food » en cours d'élaboration. Cette stratégie fédérale aidera à atteindre le SDG 12, et plus spécifiquement la transition du secteur agricole et alimentaire vers des chaînes d'importation alimentaires durables, par la responsabilisation et la coopération entre tous les acteurs concernés en Belgique.

Cette analyse d'aide au développement d'une stratégie belge « Beyond Food » doit contenir les éléments suivants :

> **Recenser les différentes chaînes alimentaires & agricoles internationales en Belgique**, qui ont un lien avec ou « prennent leur source » dans les Pays en Développement (tels que définis par le **Fond Monétaire International**) ou les Nouveaux Pays Industrialisés/Pays Emergents. Le point de départ étant l'importation de produits alimentaires et agricoles en Belgique.

> **Recenser les principales problématiques (potentielles) en matière de développement durable** (aspects sociaux, économiques et environnementaux) dans ces chaînes alimentaires internationales.

> **Recenser et analyser les différentes initiatives qui existent** déjà en Belgique et en Europe afin de remédier à ces problématiques. Il s'agit ici tant des initiatives gouvernementales que des initiatives privées (initiatives prises par des secteurs, des ONG, etc.)

> **Réaliser un cadre de pondération** permettant de faire des choix en fonction des chaînes alimentaires internationales prioritaires, afin de prendre des initiatives pour les rendre plus durables. Ce cadre de pondération doit tenir compte des leviers (potentiels) des autorités et secteurs belges pour rendre ces chaînes internationales plus durables, des liens potentiels avec les pays partenaires de la coopération au développement belge, ainsi que des risques poten-

tiels en matière de développement durable dans ces chaînes alimentaires.

- > **Établir une liste** (par ordre de priorités, sur la base du cadre de pondération) des chaînes alimentaires internationales en Belgique.
- > **Identifier les dix chaînes alimentaires & agricoles prioritaires en Belgique**, en concertation avec le Comité d'accompagnement. Avant d'arrêter ce choix, il conviendra d'interroger les principales parties prenantes afin de pouvoir aussi intégrer leur vision dans la liste prioritaire finale.
- > **Proposer des actions concrètes, des initiatives et des recommandations** politiques qui peuvent être prises par le gouvernement fédéral belge et/ou les parties prenantes belges pour durabiliser ces 10 chaînes internationales prioritaires.

Vu l'étendue des compétences et connaissances nécessaires à la réalisation de cette mission, combiné à un calendrier coïncidant avec la rentrée académique, le marché a dû être annulé faute d'offre, avant d'être relancé en décembre 2021.

Ce projet devrait se poursuivre en 2022 par l'attribution du marché.

3. Suivi des initiatives politiques/réglementaires, de l'actualité et des développements de la Responsabilité Sociétale et du respect des droits humains par et pour les entreprises et organisations au niveau international, européen et en Belgique

La thématique Entreprises et Droits humains jouit d'une attention particulière au niveau national, européen et onusien. On peut notamment citer les discussions au sein de l'UE d'une directive sur la diligence raisonnable en matière de droits humains et de l'environnement.

L'année 2021 marque d'ailleurs le 10^e anniversaire des Principes directeurs. A cette occasion, le Groupe de travail des Nations Unies sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises a présenté deux rapports importants : Le rapport « UNGPs 10+ bilan de la première décennie d'application » ainsi que la « feuille de route pour la décennie à venir ». Ce dernier rapport définit les éléments constitutifs d'une mise en œuvre à plus grande échelle des Principes directeurs à l'horizon 2030, avec des recommandations de mesures à prendre par les États, les entreprises et d'autres acteurs.

4. Perspective 2022

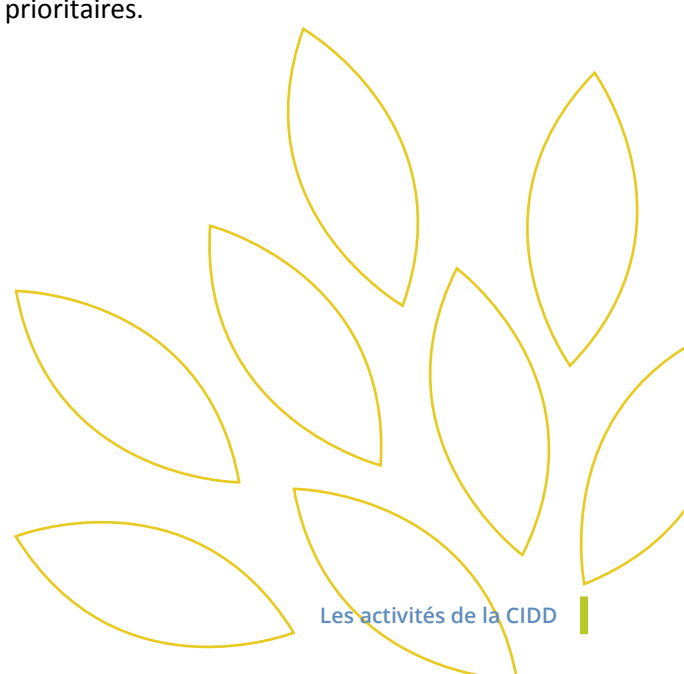
- Adoption du 2^e PAN « Entreprises et Droits humains » ;
- Mise en œuvre des actions du 2^e PAN « Entreprises et Droits humains » ;
- Affinage de la Stratégie fédérale pour des filières d'importations agroalimentaires durables : « *Beyond Food* » ;
- Promotion à la mise en œuvre de la Due Diligence au sein des entreprises belges ;
- Soutien au développement d'un cadre contraignant Due Diligence au niveau européen ;
- Communication et diffusion des outils/projets existants.

D. Le GT Institutions fédérales durables

Au début du printemps 2021, les ministres Petra De Sutter et Zakia Khattabi, respectivement en charge de la fonction publique et du développement durable, ont adressé un courrier à la Commission interdépartementale pour le Développement durable (CIDD). Elles y ont exprimé le souhait de voir les services publics s'engager davantage sur la voie de la durabilité dans leur fonctionnement opérationnel.

Le SPF BOSA et l'IFDD ont dès lors coordonné la contribution des membres de la CIDD pour dresser un inventaire des initiatives existantes, établir un diagnostic, identifier les bonnes pratiques ainsi que les manquements, et explorer des pistes pour l'élaboration d'un plan d'action à l'échelle des administrations fédérales. Ce plan d'action doit être piloté par un nouveau groupe de travail, à créer au sein de la CIDD, et baptisé GT « Institutions fédérales durables ».

Le travail préliminaire s'est achevé en juin 2021 et a été transmis aux cabinets concernés. La CIDD attend à présent le retour des instances politiques pour constituer le GT et mettre en œuvre les actions et objectifs considérés comme prioritaires.



4

LA POLITIQUE DES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX CONTRIBUANT À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.1.

Approche stratégique des services publics fédéraux en matière d'intégration du développement durable

4.1.1. Définition des approches stratégiques

A. Les contrats d'administration – Article 35

L'AR du 4 avril 2014 et la décision du Conseil des Ministres du 6 mars 2015 stipulent que le développement durable figure parmi les objectifs transversaux communs à tous les services publics fédéraux.

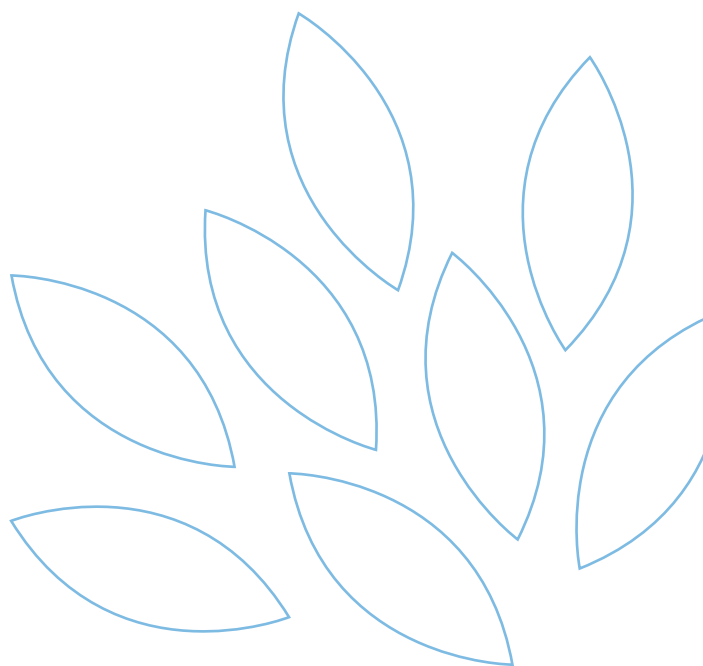
En réponse à ces obligations, la conférence des Présidents a approuvé un canevas pour les contrats d'administration 2016-2018. L'article 35 de ce canevas précise que chaque SPF/SPP accomplira les points suivants en matière de politique DD :

1. « Utiliser un système de gestion où les charges restent sous contrôle (basé sur les directives internationales en matière de responsabilité sociale (ISO 26000 ou le maintien du certificat EMAS) ;
2. Elaborer chaque année un plan d'action en matière de développement durable (A.R. du 22 septembre 2004) et l'intégrer dans le plan d'administration ;

3. Entamer un dialogue régulier et qualitatif avec ses parties prenantes concernant son fonctionnement et sa politique ;

4. Rapporter tous les deux ans sur sa responsabilité sociale à l'aide des directives de la Global Reporting Initiative (GRI). »

Les objectifs transversaux pour les contrats d'administration 2019-2021 n'ont pas été modifiés par le SPF Stratégie et Appui (BOSA). Cependant, ceux-ci devraient être redéfinis dans le courant de l'année 2022, avec la publication d'un nouvel arrêté royal relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions de management dans les services publics fédéraux et les services publics fédéraux de programmation.



B. Les SDGs et la Vision à Long Terme en matière de DD

La Belgique s'est engagée à contribuer aux Sustainable Development Goals (SDGs) approuvés par les Nations Unies à l'horizon 2030, ainsi qu'aux objectifs fixés dans la Vision à Long Terme (VLT) en matière de Développement Durable (DD) à l'horizon 2050. Depuis 2015, les services publics fédéraux sont encouragés à concevoir une approche stratégique afin d'assurer l'ancrage structurel de ces différents objectifs au niveau de leur fonctionnement et de leur politique. Ils sont ainsi amenés à exercer pleinement leur responsabilité sociétale et à définir leur niveau d'ambition en matière d'intégration du développement durable.

La contribution des services publics fédéraux à la réalisation des objectifs de développement durable peut être mise en œuvre par le biais de trois canaux :

- Le contrat d'administration ;
- Le plan d'administration ;
- Un plan d'action DD rédigé annuellement.

Certains SPF intègrent des objectifs DD dans le contrat d'administration, qui se traduisent dans le plan d'administration. Si ce plan d'administration reprend les éléments du plan d'action DD prévus dans l'AR relatif aux Cellules DD, les SPF n'ont plus besoin d'un plan d'action DD. D'autres SPF n'ont pas d'objectifs dans le contrat d'administration mais bien dans le plan d'administration, et d'autres se basent uniquement sur un plan d'action DD.

4.1.2. Rapportage sur les approches stratégiques

Via la base de données en ligne de la CIDD, 13 services publics fédéraux sur 14 (y compris le Ministère de la Défense) ont transmis, en 2021, des informations relatives à l'intégration du DD dans leur contrat d'administration, conformément à l'article 35. Il est nécessaire de noter que le Ministère de la Défense ne dispose pas de contrat d'administration.

Il apparaît que les SPF intègrent dans leurs contrats d'administrations, de façon fréquente et explicite, des objectifs de développement durable en lien avec leurs missions et des défis sociétaux, en complément d'efforts accomplis de longue date pour un fonctionnement exemplaire dans leurs opérations quotidiennes (gestion environnementale, accessibilité, etc.).

Le SPF Economie précise ainsi avoir travaillé à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique pour le reste de la législature actuelle (2022-2024). Sur la base des déclarations de politique générale et des mémorandums des ministres chargés de la politique, et compte-tenu du contexte socio-économique, la durabilité constitue l'un des axes stratégiques et inclut :

- La transition énergétique ;
- Les 4 modèles économiques durables (économie circulaire, entrepreneuriat social, économie de la fonctionnalité, économie collaborative) ;
- Guider les consommateurs et les entreprises dans la transition vers une économie verte et durable ;
- La Politique RH et le facility management durables.

Le SPF Santé publique explique que ses engagements en matière de développement durable sont inscrits à différents niveaux de son contrat d'administration 2019-2021, de manière encore plus stratégique et opérationnelle que dans le contrat précédent. Lorsque cela s'avère pertinent, les liens avec les SDGs sont détaillés :

- Dans les objectifs stratégiques du contrat lui-même ;
- Dans les plans d'administration qui l'opérationnalisent ;
- Dans les fiches de projets qui permettent notamment d'en suivre et en évaluer périodiquement la mise en œuvre.

Priorité est donnée aux projets et mesures qui répondent au principe « One World, One Health » tel que défini dans la nouvelle vision stratégique du SPF et qui impliquent une mise en œuvre transversale favorisant la cohérence et les synergies entre ses différentes compétences et missions. Le SPF appuiera activement l'aspect durable des activités dans le cadre du redesign, en particulier pour le déménagement du SPF, de l'INAMI et de l'AFMPS vers le nouveau bâtiment commun.

Le SPF Sécurité sociale s'engage, de manière générale, à contribuer activement aux 55 objectifs de la vision à long terme (VLT) de développement durable, à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (SDG) et à intégrer la durabilité de manière transversale dans tous ses projets.

Pour ce qui est de la gestion interne :

- Au niveau environnemental : réduire son impact équivaut à améliorer sa gestion environnementale, promouvoir des modes de transports durables, intégrer des critères de durabilité dans ses achats/marchés publics, promouvoir et offrir une alimentation durable, organiser de manière durable ses événements.
- Au niveau social : favoriser le bien-être du personnel, encourager les projets collaboratifs et solidaires, instaurer une politique de diversité.

Pour ce qui est de l'appui à la politique : œuvrer pour une protection sociale durable c'est-à-dire accorder une attention particulière à la durabilité, au « gendermainstreaming » et « handistreaming » dans la mise en œuvre des politiques et meilleure réalisation des AIR.

11 services publics fédéraux ont transmis à la CIDD, via la base de données en ligne, des informations relatives à l'intégration du DD dans leur contrat d'administration, conformément à l'article 35.

- **9** d'entre eux ont indiqué dans leur contrat d'administration la volonté d'élaborer chaque année un plan d'action DD : Défense, BOSA, Emploi, Chancellerie, Intégration Sociale, Intérieur, Economie, Finances et Sécurité sociale. Les SPF Santé publique et Mobilité ont communiqué qu'ils intègrent les éléments prévus dans le plan d'action DD au sein de leur contrat d'administration.
- **8** services publics fédéraux ont intégré à leur contrat d'administration l'engagement d'instaurer le dialogue avec leurs parties prenantes : Mobilité, Chancellerie, Intégration Sociale, Intérieur, Emploi, BOSA, Finances et Santé publique.
- **2** services publics fédéraux ont intégré à leur contrat d'administration leur intention de publier un rapport GRI : Intérieur et Finances. Cependant, aucun des deux ne rédige ce type de rapport.
- **9** SPF ont opté pour l'utilisation d'un système de gestion basé sur un système de gestion environnementale (EMAS, ISO 14001 ou Entreprises éco-dynamique) : Emploi, Défense, Politique scientifique, Justice, Mobilité, BOSA, Santé publique, Finances et Economie. Et 3 SPF mentionnent aussi un système de gestion de la qualité : Emploi, Défense et Economie. Mais seuls 5 ont intégré cet objectif dans leur contrat d'administration.

D'autres objectifs DD sont par ailleurs mentionnés, qu'ils figurent ou non dans les contrats d'administration des services publics fédéraux. Citons notamment les politiques Gender Mainstreaming, Handistreaming, Bien-être et Diversité. A noter également que plusieurs SPF mentionnent des activités spécifiques à leur fonctionnement interne.

Ainsi, le SPF Mobilité souligne que la gestion interne durable constitue un des objectifs de sa cellule de développement durable et EMAS. Au travers de son système de management environnemental EMAS, il veille à diminuer ou maintenir ses consommations et émissions. Il applique la circulaire de 2014 concernant les achats et encourage fortement l'intégration de critères de durabilité même pour les montants inférieurs à 85.000€ TVAC. Il a lancé une démarche pour obtenir le label entreprise ecodynamique en 2021.

Le SPF BOSA tend, dans la mesure du possible, à inclure la durabilité dans les contrats gouvernementaux qui sont lancés. En outre, il a organisé un « Bike project » pour motiver le plus grand nombre possible d'employés à prendre le vélo.

L'administration centrale du SPF Emploi est certifiée EMAS depuis 2009. Sa Direction générale du Contrôle du bien-être au travail est quant à elle certifiée ISO 9001. Il a été audité en octobre 2021, avec un focus sur les points suivants :

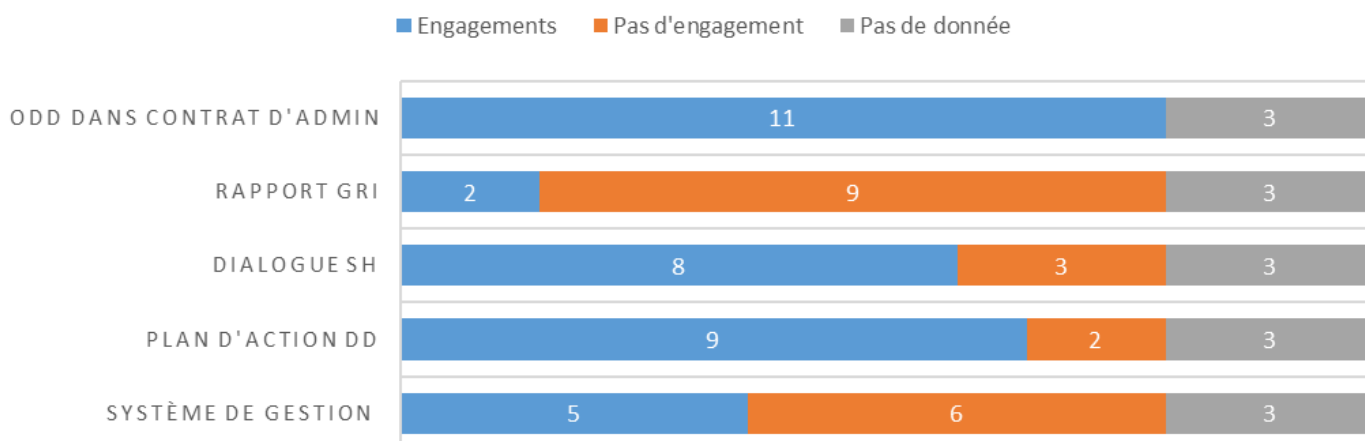
- Le respect des dispositions associées au règlement européen EMAS (n° 1550/2017), de la législation environnementale fédérale et bruxelloise en vigueur, ainsi que des dispositions en matière de développement durable ;
- La diminution de la consommation de papier ;
- Le contrôle et la maîtrise de la consommation d'énergie ;
- La maîtrise de la consommation d'eau ;
- Les achats et consommations durables ;
- La sensibilisation et l'information permanentes sur sa politique environnementale et ses efforts dans ce domaine envers nos fournisseurs et nos clients ;
- Encourager l'utilisation du transport commun pour les déplacements domicile-lieu de travail.

Au SPF Economie, pour la période 2021-2024, les principaux objectifs comprennent :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- La réduction de la consommation d'énergie primaire grâce à l'utilisation efficace de l'énergie ;
- La garantie d'une utilisation efficace de l'eau ;
- La prévention et la réduction des déchets, la réutilisation des matériaux et la promotion du recyclage ;
- La réduction de la consommation de papier et l'utilisation de papier recyclé et à haute performance environnementale.

Le SPF Finances a réalisé avec succès son premier cycle EMAS de trois ans (2018-2020) pour le North Galaxy et l'audit de reconduction du second cycle (2021-2023) a eu lieu en mai 2021. Deux autres bâtiments, le Noordster à Anvers et la tour CAE de Liège, sont entrés dans le système EMAS en septembre 2021 et doivent être enregistrés dans le courant de 2022.

NOMBRE DE SERVICES PUBLICS AYANT INTÉGRÉ DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LEUR CONTRAT D'ADMINISTRATION



Source : Base de données CIDD – février 2022

4.2. SDGs as compass

Il apparaît que la grande majorité des mesures et actions des services publics fédéraux, répondant à un objectif de développement durable, sont le fait de SPF qui œuvrent seuls et uniquement dans la sphère de leurs compétences. Les coopérations transversales restent très limitées. Cependant, la conception d'un nouveau plan fédéral de développement durable, approuvé par le Conseil des Ministres le 1^{er} octobre 2021, a ravivé la volonté de mettre en place, à partir de 2022, une approche collaborative, et donc des actions plus transversales, pour mener à bien les engagements qu'il contient.

Citons quelques actions ou mesures extraites de la base de données de la CIDD :

- **SPF Bosa** : Le rapportage sur les ODD a commencé. Dans les différents départements, les données sont collectées pour permettre l'établissement de rapports. Nous constatons également que les nouvelles actions font les liens avec les ODD.
- **SPF Emploi** : Suite à son séminaire stratégique de novembre 2019, le comité de direction a pris la décision d'intégrer les SDGs identifiés comme en lien avec ses expertises dans le nouveau contrat d'administration. Le SPF Emploi a organisé cette année une enquête afin d'analyser les besoins de ses stakeholders, l'aspect développement durable a été abordé. L'enquête vient d'être achevée.
- **SPF Economie** : La cellule DD du SPF Economie a poursuivi l'organisation de cinq webinaires internes sur le développement durable début 2021. Ceux-ci ont servi d'introduction et de formation pour les agents du SPF, sur cinq thèmes DD : 1. Les indicateurs de l'économie circulaire/durable ; 2. Les acteurs institutionnels du développement durable ; 3. Les modèles économiques durables ; 4. Les produits et services durables ; 5. Le bien-être du personnel. Comme chaque année, la cellule DD a également élaboré un plan d'action DD. Cette fois, elle l'a fait en utilisant son propre modèle pour permettre aux services internes d'avoir une vue d'ensemble et pour réduire la charge administrative (grâce aux connexions avec d'autres plans). Des liens ont été établis avec les différents ODD. (...) Le 23 juillet 2021, le Conseil des ministres a également décidé d'intégrer davantage la durabilité dans les notes de politique de chaque ministre. A cette fin, la cellule DD a transmis une première contribution aux ministres compétents pour les notes de politique 2021-2022. En outre, le SPF a décidé d'élaborer une matrice de matérialité pour ses trois ministres de tutelle pour les notes de politique 2022-2023. Les parties prenantes concernées seront contactées au début de 2022. Le travail préparatoire à cet effet a déjà été réalisé au sein de la cellule DD sur base des outils fournis par l'IFDD.
- **SPP Intégration sociale** : « Le projet « Experts du vécu » vise à améliorer l'accessibilité des services publics en y intégrant la perspective d'experts ayant eux-mêmes vécu des situations de pauvreté et/ou d'exclusion sociale. En 2021, 46 experts du vécu détachés dans 26 organisations partenaires (SPF, parastataux sociaux, CPAS, hôpitaux, etc.) ».

- *SPF Justice : Certains correspondants travaillent activement dans leur entité à la mise en œuvre d'actions de développement durable. C'est le cas de la direction générale Établissements pénitentiaires qui veille à garantir la conformité légale des permis d'environnement de tous ses établissements. Le service d'encadrement ICT collabore au déploiement de diverses applications IT favorisant la gestion informatique des dossiers et documents. Au cours de l'année écoulée, il a activement soutenu les collaborateurs du SPF Justice, en ce compris les agents de l'Ordre judiciaire, et investi dans le numérique. La direction générale Législation, libertés et droits fondamentaux contribue à l'adoption de normes de procédure civile et pénale pouvant avoir un impact environnemental en ce qu'elles permettent le recours à des moyens électroniques. Enfin, des projets sont développés au sein du département pour favoriser une politique paperless office.*

Notons également que les services publics fédéraux se sont impliqués, tout au long de l'année 2021, dans les travaux préparatoires pour le Plan Fédéral de Développement durable (PFDD), au sein du groupe de travail « Stratégie fédérale » de la CIDD.

4.3. L'analyse d'impact de la réglementation

4.3.1. AIR et développement durable

Une analyse d'impact de la réglementation (AIR) est une évaluation préalable des conséquences potentielles (/impacts collatéraux) des projets de réglementations, de façon intégrée dans les domaines économique, social, environnemental et sur l'autorité publique. L'AIR doit être réalisée au plus tôt dans le processus de préparation du projet de réglementation afin d'améliorer la qualité des politiques (efficience/cohérence).

Plus d'information sur le site www.simplification.be de l'Agence pour la Simplification Administrative.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, l'AIR est le résultat de la fusion de cinq tests qui devaient être pratiqués auparavant : Kafka, EIDD, genre, cohérence des politiques en faveur du développement et PME.

Elle se réalise par le biais d'une fiche signalétique accompagnant, sauf dispense ou exception, tout projet de réglementation soumis au Conseil des Ministres. Le champ d'étude de l'AIR est délimité par 21 thèmes qui visent à analyser les conséquences potentielles du projet de ré-

glementation selon une approche transversale de développement durable.

Les 21 thèmes d'une AIR :

- Lutte contre la pauvreté
- Égalité des chances et cohésion sociale
- Égalité entre les femmes et les hommes
- Santé
- Emploi
- Modes de consommation et production
- Développement économique
- Investissements
- Recherche et développement
- PME
- Charges administratives
- Énergie
- Mobilité
- Alimentation
- Changements climatiques
- Ressources naturelles
- Air intérieur et extérieur
- Biodiversité
- Nuisances
- Autorités publiques
- Cohérence des politiques en faveur du développement

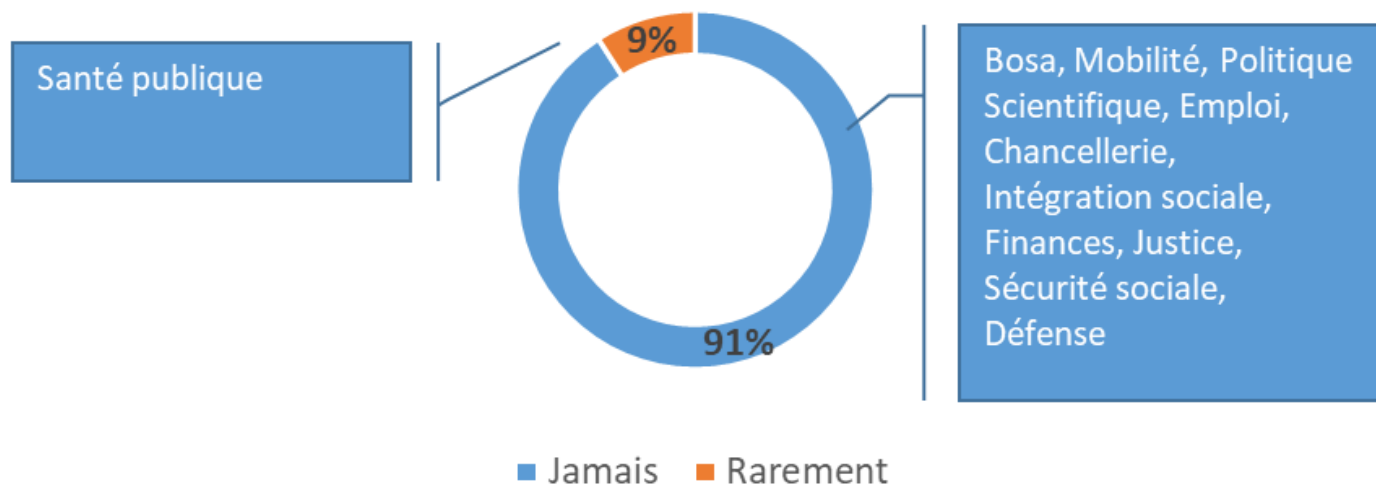
L'Agence de Simplification Administrative (ASA) coordonne l'AIR fédérale en partenariat avec quatre autres institutions : le SPF Economie (DG PME), l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes (IEFH), l'Institut fédéral pour le Développement Durable (IFDD) et le SPF Affaires Étrangères (DG Coopération au Développement). Elle pilote par ailleurs le Helpdesk relatif à l'AIR, anime le Comité d'analyse d'impact et se charge de la **publication de toutes les AIR sur son site web**. Ce Comité d'analyse d'impact prépare annuellement un rapport d'évaluation.

4.3.2. Le rôle des Cellules DD dans la rédaction des AIR

6 Services publics fédéraux mentionnent qu'ils disposent d'une procédure intégrant l'AIR dans leur processus de décision. Le SPF Emploi signale un dispositif de sensibilisation sur son intranet.

Par ailleurs, le graphique ci-dessous montre, comme les années précédentes, que les Cellules DD sont très rarement consultées par les services en charge de la rédaction des AIR (rarement pour une cellule et jamais pour les 10 autres).

Consultation des Cellules DD par les services en charge de la rédaction des AIR (11 réponses)



Source : Base de données CIDD – février 2022

Bonne pratique du SPF Intérieur

Une procédure interne permettant de respecter les obligations relatives à l'Analyse d'impact de la réglementation (AIR) a été adoptée le 23 janvier 2014. Le Réseau DD a été consulté à quelques reprises sur des questions relatives à la procédure et au contenu de la réglementation au moment de l'instauration de cette procédure. Les services en charge des dossiers concernés gèrent à présent la procédure de façon autonome, d'autant qu'un des membres du Réseau DD appartient à ces services.

Bonne pratique du SPF Emploi

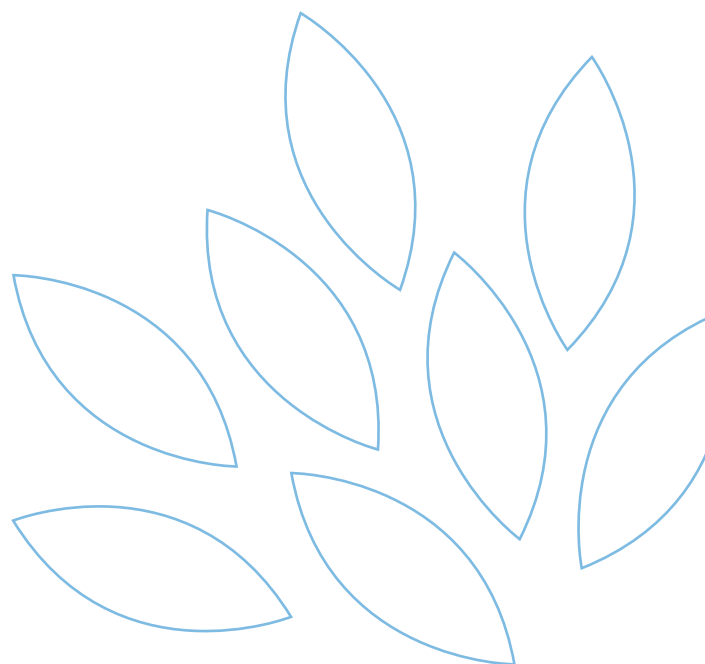
Afin d'effectuer correctement l'analyse d'impact de la réglementation, une page s'y afférent se trouve l'intranet du SPF Emploi. Les membres du personnels concernés ont également reçu en son temps une formation d'une demi-journée sur l'AIR. L'intranet renvoie également vers le site simplification administrative. Chaque projet de loi fait l'objet, de la part de notre Direction des études juridiques, d'une évaluation intégrée de son impact éventuel sur l'économie, l'environnement, les aspects sociaux et les services publics. Cette année encore, la Direction des études juridiques a systématiquement procédé à une analyse d'impact réglementaire des nouveaux projets de loi. La durabilité des réglementations en question a toujours été examinée dans différents domaines, comme la lutte contre la pauvreté, la santé et le développement économique à l'énergie, la mobilité et l'alimentation.

Bonne pratique du SPF Finances

Le SPF Finances s'engage à identifier les effets des réglementations prévues ou nouvelles par une analyse d'impact précoce. Il s'agit d'une procédure standard.

Bonne pratique du SPF Justice

Les agents de la Direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux sont directement impliqués dans cette procédure AIR, qui est explicitement prévue dans leur processus de travail normatif. L'AIR est explicitée dans le CODEX de la DG Législation. Le CODEX reprend toutes les étapes du processus législatif et est suivi par les collaborateurs de la DG. Le formulaire est systématiquement complété quand c'est obligatoire, au stade de l'avant-projet de loi.



5

LA GESTION DURABLE DANS LES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX

5.1.

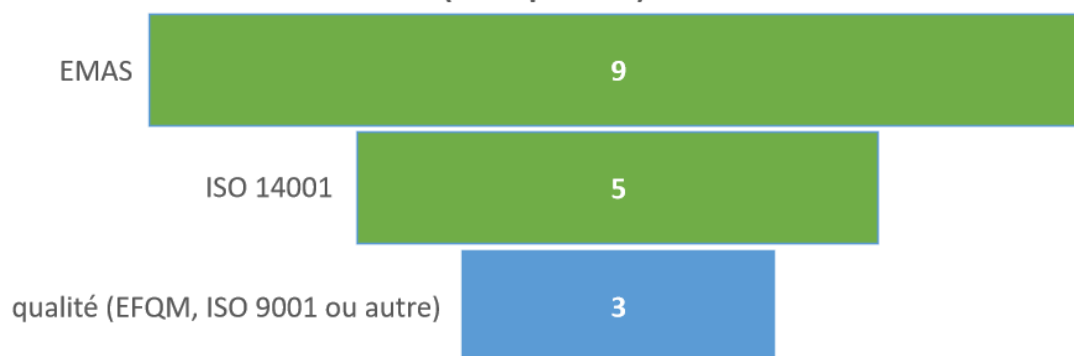
Choix d'un système de gestion durable

En matière de gestion durable, une diversité d'outils existe pour améliorer le fonctionnement interne des organisations. Les services publics fédéraux peuvent ainsi recourir à des normes, certifiées ou non, en matière de :

- Management environnemental : EMAS, ISO 14001, Label Entreprise éco-dynamique ou autre ;
- Management de la qualité : CAF, EFQM, ISO 9001 ou autre ;
- Management de la responsabilité sociétale : ISO 26000, IQNet SR10, CARS ou autre.

12 services publics fédéraux sur 14 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, des informations relatives à l'application d'un système de gestion durable.

Nombre de services publics fédéraux par système de gestion durable
(12 réponses) - 2021



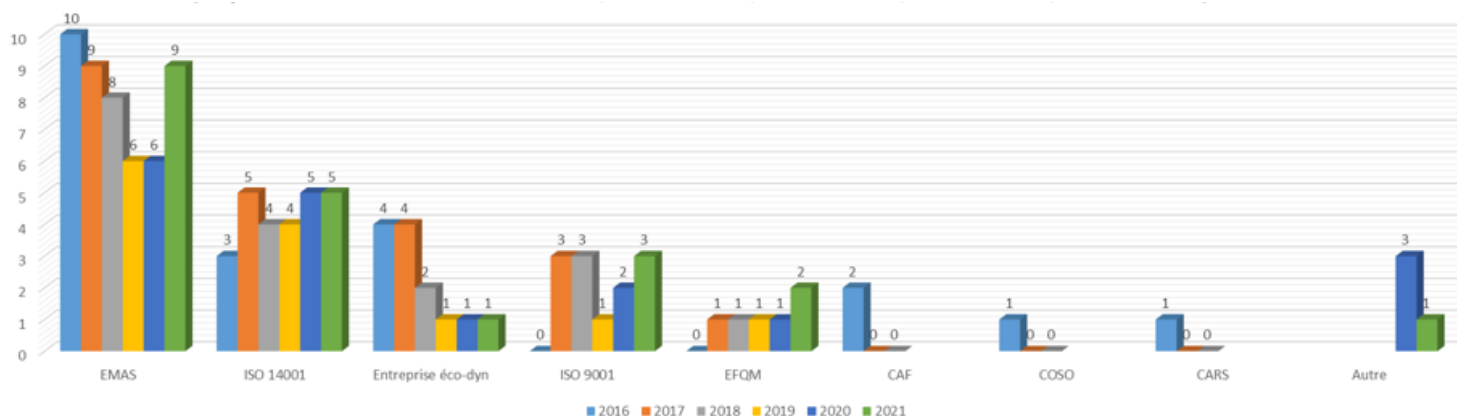
Source : Base de données CIDD – février 2022

Parmi les 12 répondants :

- > 9 sont enregistrés EMAS, 1 cumule EMAS avec le label Entreprise éco-dynamique et 5 avec la norme ISO 14001.
- > 3 ont également un système de gestion de la qualité (EFQM, ISO9001 ou autres).
- > En matière de management de la responsabilité sociétale, aucun service public fédéral ne dispose de label, norme ou certification.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de services publics fédéraux, entre 2016 et 2021, disposant d'un ou de plusieurs systèmes de gestion durable :

Evolution du nombre de services publics fédéraux par système de gestion durable
(Répondants : 11 en 2016 et 2017, 10 en 2018, 12 en 2019, 11 en 2020, 12 en 2021)



Source : Base de données CIDD – février 2022

5.2. Dialogue avec les parties prenantes

La norme ISO 26000 apporte les définitions suivantes :

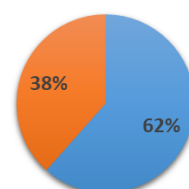
- Dialogue avec les parties prenantes : *activité entreprise pour créer des opportunités de dialogue entre l'organisation et une ou plusieurs de ses parties prenantes, dans le but d'éclairer les décisions de l'organisation.*
- Partie prenante : *individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation.*

Le dialogue avec ses parties prenantes est dès lors un principe important d'une démarche de responsabilité sociétale.

13 services publics fédéraux sur 14 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, des informations relatives à l'instauration d'un dialogue avec leurs parties prenantes.

Tous les répondants affirment avoir identifié leurs parties prenantes. 8 d'entre eux ont engagé le dialogue avec leurs parties prenantes et 5 n'ont pas précisé si un dialogue a été entamé.

Taux d'engagement des services publics fédéraux dans un dialogue avec leurs parties prenantes (13 réponses)

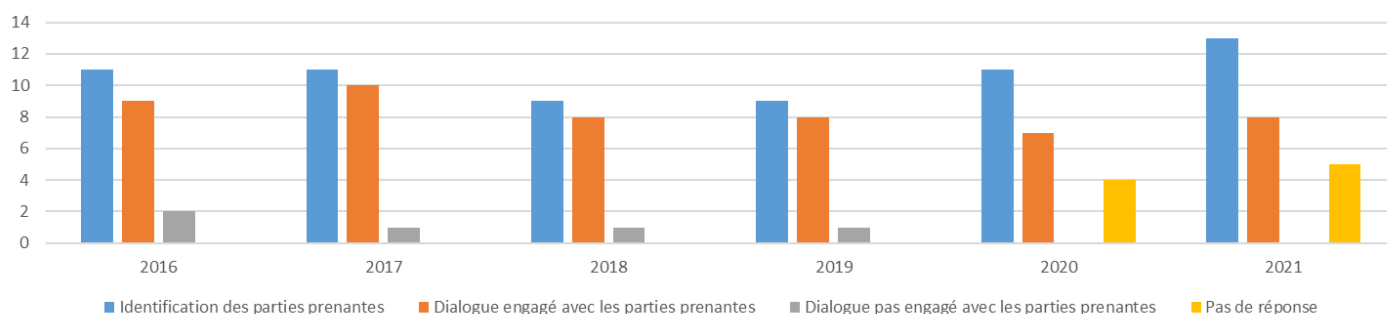


- Le dialogue est engagé avec les parties prenantes
- Pas de réponse sur l'engagement d'un dialogue

Source : Base de données CIDD – février 2022

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de services publics fédéraux, entre 2016 et 2021, ayant identifié leurs parties prenantes et entamé un dialogue avec elles :

Evolution du nombre de services publics fédéraux ayant identifié leurs parties prenantes et entamé un dialogue avec elles
(Réponses: 11 en 2016 et 2017, 9 en 2018 et 2019, 11 en 2020, 13 en 2021)



Source : Base de données CIDD – février 2022

Certains services publics fédéraux mentionnent le fait que leurs processus habituels ont été bouleversés par la pandémie de covid-19.

Bonne pratique du SPF BOSA :

Un groupe de pilotage des clients et un groupe de pilotage des parties prenantes se réunissent au moins 3 fois par an.

Bonne pratique du SPF Mobilité :

Un dialogue permanent est normalement entretenu avec les différents stakeholders. Cette année a été plus particulière vu la crise covid.

Bonne pratique du SPF Emploi :

En collaboration l'institut de recherche Dedicated, la direction de la Communication a organisé, en 2021, une enquête à grande échelle afin de dresser un tableau de l'image et de l'identité du SPF auprès de ses principales parties prenantes. Le développement durable était l'un des thèmes étudiés. Pour cette enquête, l'institut de recherche a interrogé les parties prenantes internes et externes du SPF Emploi en utilisant une méthodologie combinée. Pour les parties prenantes internes, Dedicated a réalisé :

- 15 entretiens en face-à-face ou par téléphone des parties prenantes internes sélectionnées.
- Un questionnaire en ligne était accessible à tous les membres du personnel du SPF Emploi.

Au total, 239 réponses à ce questionnaire ont été enregistrées. Concernant les parties prenantes externes, Dedicated a réalisé :

- 5 focus groupes homogènes rassemblant différents intervenants (4-5 répondants par groupes) issus des parties prenantes préalablement sélectionnées par le SPF.

- 1.010 enquêtes effectives auprès de citoyens belges âgés de 18 ans et plus via la méthode de sondage en ligne et à partir du panel d'internautes de Dedicated.

Bonne pratique du SPF Santé publique :

La réalisation des politiques de santé et d'environnement est une responsabilité sociétale, qui ne peut réussir sans une forte implication tant des secteurs et professionnels concernés que du citoyen en général. La collaboration avec ceux-ci permet notamment d'assurer le soutien sur le terrain de la politique développée. En ce qui concerne le domaine des soins de santé, les hôpitaux, les professionnels de la santé et les acteurs de l'aide médicale urgente sont des clients essentiels. En conséquence, notre SPF collabore étroitement avec leurs organisations coupes et professionnelles. Les universités jouent un rôle clé dans les organes d'avis et sont un partenaire crucial dans la politique de santé. Nous associons également les organismes assureurs et les organisations de patients à la politique. Étant donné que nous souhaitons accroître la participation du patient, ceux-ci joueront un rôle plus important à l'avenir. Dans le cadre des Public Health Emergencies (PHE), une collaboration étroite est menée avec les hôpitaux, les laboratoires et les établissements scientifiques. Lors de l'élaboration de diverses mesures fédérales relatives au domaine de l'environnement, les fédérations d'employeurs, les syndicats et les ONG concernées sont consultés. Cette consultation s'effectue par thème ou par dossier. Dans ce contexte, le Conseil Fédéral de Développement Durable est un partenaire privilégié. D'autres formes de collaboration avec les fédérations d'entreprises ont été mises sur pied dans le cadre d'accords sectoriels. Le suivi de toutes ces formes de collaboration est assuré par la DG Environnement qui se charge aussi de la gestion des contributions que la Belgique accorde à des organisations

internationales qui traitent d'environnement. Dans le domaine de la sécurité de la chaîne alimentaire et de la politique nutritionnelle, les fédérations professionnelles des secteurs de l'alimentation, de la distribution et de l'agriculture (p. ex. FEVIA et COMEOS, le Boerenbond, la FWA) et les associations de consommateurs sont consultées lors de l'élaboration d'une nouvelle législation. Cela se fait via le Conseil consultatif en matière de politique alimentaire et d'utilisation d'autres produits de consommation. Également pour la politique sanitaire concernant les animaux et les plantes, une concertation concernant la politique menée et la mise en œuvre de nouvelle réglementation a été instaurée avec les secteurs concernés (organisations agricoles, associations de vétérinaires, producteurs de pommes de terre, etc.). Pour les missions d'inspection, la collaboration avec les entreprises et les fédérations est essentielle. Les résultats des campagnes environnementales sont communiqués aux fédérations d'entreprises et au grand public. Le système d'alerte rapide mis en place au niveau européen (RAPEX) permet de retirer du marché les substances ou les produits dangereux pour la santé ou l'environnement et de vérifier si ce retrait est bien effectif. La plupart des entreprises concernées collaborent en organisant le retrait volontaire des lots incriminés. Les parcs, zoos et autres centres d'accueils prennent en charge les saisies d'espèces vivantes, un contrat avec FINSHOP règle la vente de saisies d'autres espèces. En ce qui concerne le contrôle et le suivi des infractions, une collaboration a été établie avec le parquet et la police. Au niveau des produits de consommation, les données de contrôles sont communiquées aux organisations impliquées dans la santé publique (Fondation contre le Cancer, Kom op tegen Kanker, VDAD, ...). En matière d'expertises médicales, des contacts et consultations sont organisés avec les associations de victimes, les compagnies d'assurance et ASSURALIA, des écoles d'aviation, etc. Au niveau du citoyen belge, le SPF a une responsabilité essentiellement d'information. Le grand public est informé et sensibilisé au travers de campagnes, outils web et événements publics. Néanmoins, plusieurs fois par an, dans le cadre de la participation du public au processus décisionnel dans le domaine de l'environnement, des consultations qui concernent également les citoyens sont organisées sur de grands projets tels les plans et programmes environnementaux. Les connaissances et attitudes des citoyens sont aussi régulièrement sondées, dans le domaine des changements climatiques par exemple. Au niveau collaborateurs, demande d'avis du personnel concernant le système de gestion environnementale lors de l'enquête PDE en sept-nov 2021.

Bonne pratique du SPF Sécurité sociale :

Pour le service international : Dialogue mis en place via réunions ou espaces de partage d'informations et de connaissance. Objectif : définir un positionnement commun belge lors de dossiers internationaux.

5.3. Les rapports de durabilité (GRI)

En 2014, six services publics fédéraux volontaires ont bénéficié d'un accompagnement de l'IFDD afin de rédiger un rapport de durabilité en appliquant les directives GRI (G4). A l'issue de l'exercice, en 2015, cinq d'entre eux ont publié un premier rapport sur leurs performances économiques, environnementales, sociales et de gouvernance, reflétant les impacts positifs et négatifs de leurs activités et services. L'IFFD a pour sa part rédigé un manuel méthodologique conçu spécifiquement pour les services publics fédéraux, afin de les soutenir dans l'élaboration et la rédaction d'un rapport GRI.

En 2020, seul le SPF Economie continuait à publier un rapport de durabilité mais en se détachant du standard GRI-4. En 2021, il a pris la décision de suspendre cette publication.

5.4. Achats publics durables

Voir le rapport du groupe de travail à ce sujet.



5.5. Etat du parc automobile fédéral

La **Circulaire 307 sexes** du 21 avril 2017 stipule que les services publics fédéraux doivent présenter annuellement un état récapitulatif exhaustif de leur parc de véhicules (achetés ou sous leasing) au Ministre compétent pour le Développement Durable, ainsi qu'à l'Inspection des Finances ou au commissaire du gouvernement du Budget ou au délégué du Ministre du Budget. Cette Circulaire a été appliquée pour la cinquième fois en janvier 2022, pour ce qui concerne l'état du parc automobile 2021.

8 services publics fédéraux ont répondu à cette obligation :

- SPP Intégration sociale
- SPF Chancellerie
- SPF Justice
- SPF Emploi
- SPF Intérieur
- SPF Mobilité
- SPF Sécurité sociale
- Ministère de la Défense

La circulaire impose par ailleurs que les services de l'Etat et certains organismes d'intérêt public, disposant d'un parc automobile d'au moins 20 véhicules, orientent l'achat de nouveaux véhicules de personnes et minibus comme suit pour l'année 2021 :

- > Au moins 25 % de tous les véhicules achetés ou loués sont du type électrique, hybride ou CNG, ET
- > Au moins 30 % de l'ensemble des véhicules achetés ou loués ont un écoscore supérieur à 75 (y sont inclus aussi les véhicules électrique, hybride ou CNG).

ETAT DU PARC DE VOITURES DE PERSONNES ET MINIBUS DANS LES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX DISPOSANT D'AU MOINS 20 VÉHICULES									
	Nombre total	Nouvelles acquisitions en 2021							
		Nbre	Carburant classique		Propulsion alternative		Ecoscore moyen	Ecoscore > 75	
			Nbre	%	Nbre	%		Nbre	%
Intérieur	268	15	13	86,67	2	13,33	61	0	0
Mobilité	156	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Economie	107	7	6	85,71	1	14,29	55,71	1	14,79
Justice	200	10	7	70	3	30	65,3	0	0
Santé Pub	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Défense	1331	18	0	0	18	100	nc	0	0
Aff. Etrang.	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Finances	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc

Les données transmises à la CIDD via sa base de données révèlent que, parmi les répondants, aucun n'a acquis au moins 20 véhicules en 2021. La circulaire 307 sexes ne serait donc pas d'application à leur égard. Notons cependant que le SPF Justice et le Ministère de la Défense ont consenti un effort tout particulier en achetant une proportion significative de véhicules à propulsion alternative.

Cette même circulaire stipule par ailleurs que les services avec un parc de voitures de personnes et minibus de moins de 20 véhicules achètent, dans la mesure du possible, des modèles électriques, hybrides ou CNG. Ils sont également invités à prêter une attention particulière aux critères environnementaux des modèles choisis. Les services publics fédéraux concernés sont les SPF Stratégie et Appui (BOSA), Chancellerie du Premier ministre, Sécurité Sociale, Emploi, ainsi que les SPP Politique Scientifique et Intégration Sociale. Seuls deux services publics fédéraux ont acquis de nouveaux véhicules en 2021 : un par le SPF BOSA, qui consomme un carburant alternatif ; et 4 par le SPF Emploi, dont 3 sont à propulsion alternative.

5.6. Mobilité durable

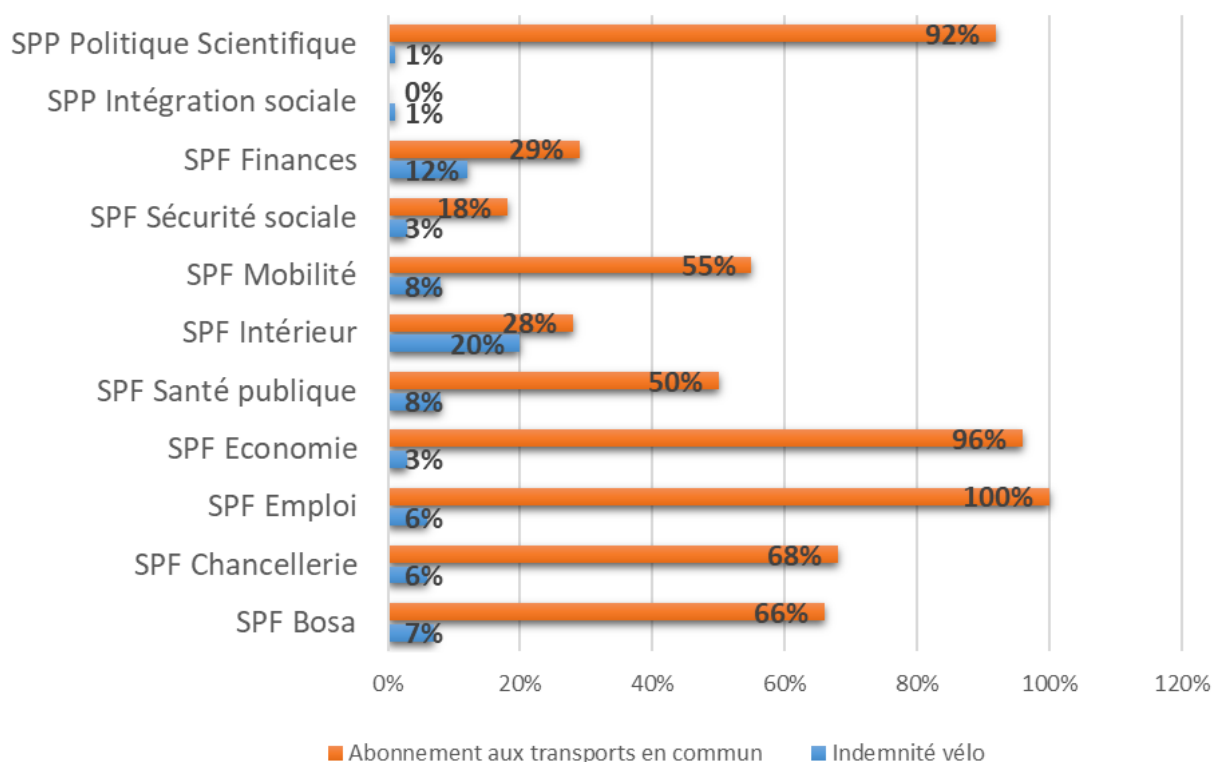
En ce qui concerne la politique de mobilité durable menée par les services publics fédéraux, 11 sur 14 ont répondu au questionnaire de la base de données de la CIDD en 2021. Tous les répondants remplissent leurs obligations en matière de :

- Participation au diagnostic fédéral et régional des déplacements domicile-lieu de travail ;
- Elaboration d'un plan de déplacement des entreprises (PDE) ;
- Prise en charge des abonnements aux transports en commun ;
- Et versement d'indemnités vélo.

En matière de soutien à la mobilité douce, tous les répondants s'acquittent donc de la prise en charge des abonnements aux transports en commun et du paiement d'une indemnité à leurs collaborateurs utilisant le vélo sur le trajet domicile-lieu de travail.



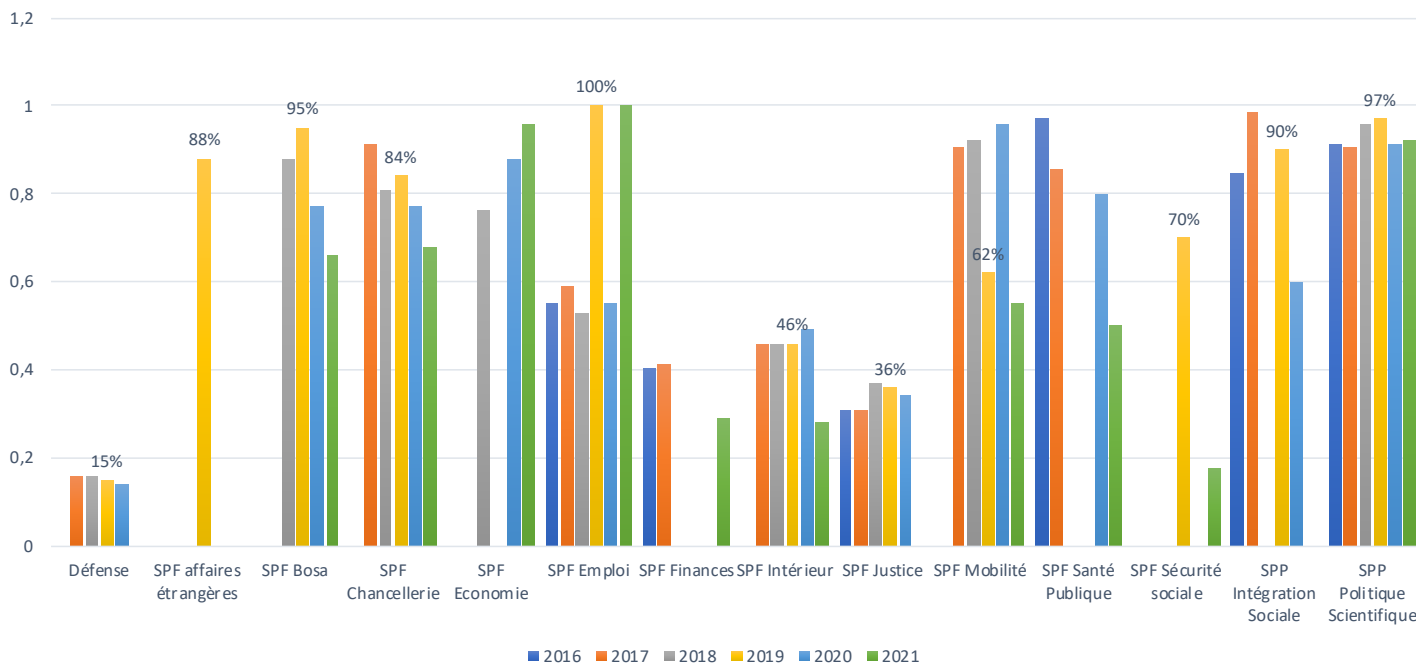
Membres du personnel (exprimé en %) bénéficiant d'une intervention de leur employeur en matière de mobilité douce (11 réponses - 2021)



Source : Base de données CIDD – février 2022

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du pourcentage de membres du personnel bénéficiant, entre 2016 et 2021, de la prise en charge d'un abonnement aux transports en commun :

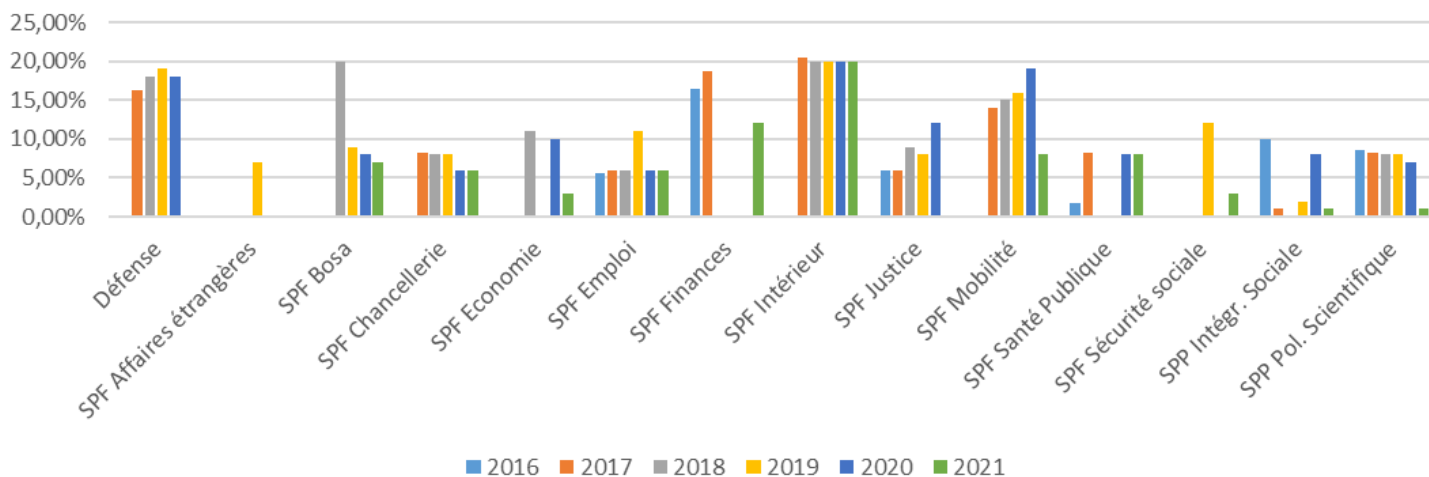
Evolution du % de membres du personnel bénéficiant de la prise en charge d'un abonnement aux transports en commun



Source : Base de données CIDD – février 2022

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du pourcentage de membres du personnel bénéficiant, entre 2016 et 2021, d'une indemnité vélo :

Evolution du % de membres du personnel bénéficiant d'une indemnité vélo



Source : Base de données CIDD – février 2022

Dans ces deux tableaux, l'absence de données signifie que le service n'a pas communiqué d'information relative à l'année concernée via la base de données de la CIDD.

Les grandes différences entre les données 2020 et 2021, tant en ce qui concerne les abonnements aux transports en commun que les indemnités vélo, sur le trajet entre le domicile et le travail, s'expliquent par le télétravail obligatoire durant la crise covid. Les services publics fédéraux ont cependant pris en charge les tickets à la pièce.

En ce qui concerne les déplacements effectués pour des missions en Belgique, tous les répondants indiquent que leur service public dispose d'une politique accordant la priorité aux déplacements en transport en commun.

Pour les déplacements effectués lors de missions à l'étranger, 10 des 11 répondants affirment que leur service public privilégie le train et/ou n'autorise l'avion qu'à partir d'une certaine distance.

Seul le SPF Santé publique continue de s'engager dans une politique de compensation CO2 de ses déplacements.

Bonne pratique du SPF BOSA

Au sein du SPF BOSA, nous disposons d'un coordinateur de la mobilité qui, avec son groupe de travail, détermine la stratégie pour déployer autant que possible la mobilité durable, comme par exemple encourager le projet vélo.

Concernant les missions à l'étranger, le SPF stipule : *Nous travaillons avec une agence externe, dont le contrat-cadre stipule qu'elle doit indiquer les moyens de transport les plus écologiques.*

Et enfin, une initiative prise en 2021 : *un projet pilote avec la SNCB pour tester les abonnements flexibles.*

Bonne pratique du SPF Mobilité

Peu de places de parking voiture mais grand parking vélo. Des vélos électriques et des trottinettes à disposition. Sensibilisation du personnel pendant la semaine de la mobilité.

Bonne pratique du SPF Emploi

En plus de la prime pour les usagers du vélo, le SPF a mis à la disposition de ses collaborateurs des vélos hybrides pour les déplacements professionnels.

Bonne pratique du SPF Economie

Transports en commun gratuits ; Diminution de la taille de la flotte de 20% ; Remplacement des véhicules diesel par des hybrides ; Optimisation de l'utilisation des véhicules.

Bonne pratique du SPF Finances

Augmenter le nombre d'emplacements pour vélos dans le North Galaxy, diminuer la consommation en carburant des véhicules de la flotte, renouveler la flotte par des véhicules électriques et/ou des véhicules avec un meilleur écoscore, améliorer la qualité de l'air dans les zones où se trouvent les multifonctionnels.

Bonne pratique du Ministère de la Défense :

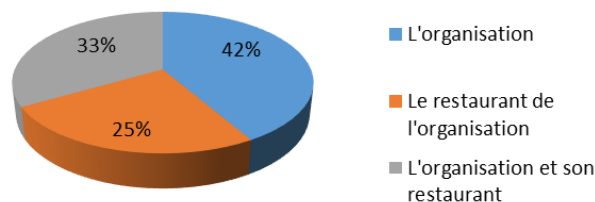
Diverses initiatives pour les différents modes de transport : Transports publics : recommandés au maximum avec un soutien supplémentaire si possible pour les unités difficiles à atteindre (par exemple, un service de navette entre le centre et la gare) ; Vélos : soutenus par la prime vélo et des investissements dans l'infrastructure (route, accès, parking, sécurité) ; Véhicules de personnes : achat de véhicules moins polluants et cours d'éco-conduite.

5.7. Alimentation durable

Où en est l'intégration de critères de durabilité dans la consommation alimentaire des services publics fédéraux en 2021 ?

12 d'entre eux sur 14 ont rapporté sur cette thématique, via la base de données en ligne de la CIDD. La plupart souligne qu'aucune initiative particulière n'a été prise cette année en raison des mesures sanitaires et de la faible fréquentation des bureaux.

Origine des initiatives prises pour intégrer des critères de durabilité dans la consommation alimentaire des services publics fédéraux (12 réponses en 2021)



Source : Base de données CIDD – février 2022

Bonne pratique du restaurant du SPF Economie :

Suite à la crise sanitaire, notre cantine a été fermée pendant plusieurs mois. Cela a eu un impact en termes de réalisations de nouveaux projets sur le thème de l'alimentation durable. En juin 2021, nous avons lancé avec notre fournisseur une application gratuite dédiée à la commande de plats à emporter et cela afin d'éviter le gaspillage alimentaire. Nous travaillons également à la mise en place de nouveaux projets pour limiter les déchets et poursuivre notre engagement en terme de lutte contre le gaspillage alimentaire. Les clients débarrassent leurs plateaux sur un rack mais selon un tri sélectif. Pendant le confinement, la nourriture qui est restée dans la cuisine a été donnée aux banques alimentaires.

Dans notre cantine, nous voulons lutter contre le gaspillage alimentaire. D'ici à la fin de 2022, nous voulons réduire de moitié le gaspillage alimentaire. Les déchets alimentaires sont principalement constitués de la surproduction et de ce qui reste dans les assiettes. Les aliments jetés sont divisés en cinq catégories : la surproduction, les aliments qui restent dans l'assiette et retournent à la cuisine (ce que l'on appelle les déchets d'assiette des consommateurs), les épluchures et autres parties d'aliments retirées pendant la préparation, les excédents des réceptions, des fêtes et des réunions et les aliments préparés périmés. Nous allons

éviter de préparer des repas inutiles. Par exemple, on prépare systématiquement moins de soupe à la cantine car, auparavant, il en restait toujours de grandes quantités.

Bonne pratique au restaurant du SPF Intérieur :

Le service en charge de la cafétéria des services horizontaux est particulièrement attentif à la question du DD. La notion de surconsommation, de déchets inutiles, de durabilité des contenants sont régulièrement ré-analysées par le service. Celui-ci est vigilant quant à la problématique du gaspillage alimentaire (organisation des réunions notamment) et des carafes d'eau sont toujours disponibles dans les salles de réunion.

Bonne pratique au Ministère de la Défense :

Le projet Nutrition@Defence a été formellement approuvé à la fin du mois de juin 21 et un test de mise en œuvre a été réalisé au mess de Rocourt. En raison du COVID 19, le projet a été retardé mais les premiers résultats concrets seront disponibles à la fin du 1^{er} semestre 2022.

5.8. Événements durables

En raison des mesures sanitaires, la toute grande majorité des événements organisés par les services publics fédéraux s'est déroulée en ligne. L'application de critères durables n'a donc pas été d'actualité.

5.9. Ressources humaines durables

Dans cette rubrique, nous nous intéressons aux initiatives et actions prises par les services publics fédéraux dans le cadre de la politique de diversité et de la politique de bien-être au travail.

Bonne pratique du SPF BOSA

La cellule diversité a pris beaucoup d'initiatives pour les personnes handicapées. Par exemple, nous disposons d'une salle d'examen spéciale pour les personnes handicapées, afin qu'elles puissent passer les épreuves de sélections dans des conditions adaptées à leurs besoins.

Bonne pratique du SPF Mobilité

En 2021, vu la situation de crise sanitaire, la cellule diversité a mené moins d'actions :

- Communications diverses/articles via média interne sur différentes thématiques diversité ;
- Suivi de dossiers d'adaptation de postes de travail (handicap) au SPF mais aussi à domicile (matériel fourni) ;
- Distribution de masques à visière transparente (handicap et covid) aux membres du personnel travaillant avec des collègues sourds/ malentendants ;
- Adaptation formation pension : demande de service de 2 interprètes en langues des signes pour une formation interne (novembre 2021);
- Organisation des sessions d'intégration sur la diversité avec la participation active des nouveaux collaborateurs ;
- Désignation d'une nouvelle co-responsable diversité francophone et transfert de connaissances ;
- Checklist diversité pour membres du jury recrutement (bonnes pratiques) ;
- Participation bourse emploi dans le domaine de la diversité ;
- Elaboration du projet du nouveau plan diversité (en cours) ;
- Projet de page sharepoint diversité ;
- Participation de la co-responsable diversité francophone au certificat inter-universitaire UCL-ULB : Les atouts de la diversité: prévenir les discriminations et promouvoir l'inclusion.

Bonne pratique du SPF Finances

En 2021, un projet spécifique a été validé par le Comité de Direction sur la politique d'inclusion. En 2022 se dérouleront une enquête, un benchmark, des focus groups et des groupes de travail sur 5 thèmes (âge, genre, exclusion sociale, handicap et multiculturalisme), pour optimiser la politique d'inclusion du SPF Finances. La Journée de la diversité sera programmée avec Top 400 & Webinar sur les préjugés inconscients. Et le SPF continuera à procéder à l'adaptation des postes de télétravail au handicap sur les conseils d'Empreva.

Bonne pratique du SPF Santé publique

Le plan d'action 2021 « Diversité et inclusion » repose sur :

- L'aménagement des postes de travail des collaborateurs avec handicap lors du déménagement ;
- L'aménagement des postes de travail en télétravail pour les collaborateurs qui étaient dans les conditions ;
- La formation à l'écriture inclusive pour les collaborateurs de la communication ;
- La formation aux entretiens 'neutres' pour les collaborateurs des RH ;
- L'aménagement des postes de travail à la demande ;
- La participation au réseau fédéral « Diversité ».

Au niveau de Healthy leadership, on peut ajouter :

- L'enquête sur les risques du travail sur écran lancée en novembre 2021 ;
- La mise à jour de la brochure sur le télétravail avec des conseils ergonomiques et des webinaires sur l'équilibre vie privée/professionnelle ;
- La rédaction très régulière sur l'intranet d'infos concernant le bien-être et la situation de Covid (sommeil, stress, résilience, ...) dont une partie Bien-être et risques psychosociaux ;
- La mise en place d'une permanence (Fr-NL) au début du Covid par les personnes de confiance, coach développement et assistance sociale ;
- Le nouveau programme d'accueil pour les nouveaux collaborateurs, qui comprend un module sur les 4 nuances de la santé.

Bonne pratique du SPF Sécurité sociale :

Concernant la diversité :

- Organisation d'une Journée d'étude «La diversité sous tous ses aspects» (mars 2021) ;
- Préparation d'une note sur «La diversité dans les mouvements de personnel», avec les 7 ambitions suivantes :

- Une augmentation du pourcentage de salariés handicapés pour atteindre le quota légal de 3 % au plus tard en 2024 ;
- Une augmentation du nombre d'employés au sein du SPF ayant des origines diverses ;
- Le recrutement supplémentaire de jeunes (moins de 26 ans) pour atteindre le quota de 3% ;
- Le rétablissement de l'équilibre linguistique au sein du SPF ;
- Le maintien de l'égalité des sexes au sein de notre SPF au niveau de la direction (fonctions du mandat) et au niveau de l'encadrement intermédiaire ;
- Le soutien actif de la diversité au sein du SPF ;
- Le suivi des chiffres sur la diversité via les KPI dans le tableau de bord RH.

Ce mémorandum sera finalisé et mis en œuvre au début de 2022.

Concernant le bien-être, le SPF a élaboré et mis en œuvre le plan « We Feel Good » 2021 avec le réseau interne de bien-être dans lequel tous les départements du SPF sont représentés. Les actions les plus importantes ont été :

- Les formations sur différents thèmes : assertivité, feedback, sécurité incendie en télétravail, ergonomie en le télétravail ;
- Les entretiens confidentiels avec des personnes de confiance concernant le bien-être et l'isolement social pendant la crise du covid ;
- La mise en place d'un groupe de travail sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et l'isolement social ;
- Les conseils sur «Working with care» et «Meeting with care» ;
- La planification mensuelle de la communication Bien-être ;
- L'analyse des risques psychosociaux et le suivi des indicateurs ;
- Les séances de sensibilisation sur différents thèmes : Mindfulness, alimentation saine, meilleur sommeil ;
- Des ateliers pour le personnel : mindfulness, méditation, relaxation accompagnée par la harpe, jeu de résilience, parcours de 4 ateliers sur le stress et la résilience mentale, parcours de 4 ateliers sur l'énergie, ateliers sur l'agilité, fitdesk (séances d'exercices en ligne).



Commission Interdépartementale
pour le Développement Durable

RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA CIDD

EDITEUR RESPONSABLE :
Dieter Vander Beke,
Président de la Commission Interdépartementale
pour le Développement Durable (CIDD)

PUBLICATION
MARS 2022

Secrétariat de la CIDD
assuré par l'Institut Fédéral
pour le Développement Durable (IFDD),

Rue Ducale 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/501.04.62

GRAPHISME :
Peau Rouge - Muriel Vandevoorde
www.peaurouge.com